ORMOY *Infos*

NUMÉRO 44



VUE AÉRIENNE D'ORMOY

Janvier 2017

Gamm vert
le goût du jardin

Jardin - Végétal
Alimentation animale
Terroir - Vêtements chaussants

GAMM VERT D'ORMOY
Rue des Moques Tonneaux 91540 ORMOY
Tél. : 01.64.98.98.45

Ouvert du lundi au samedi de 9h30 à 19h00 (sans interruption)
le dimanche de 9h30-12h30-14h-19h

BigMat
LES BÂTISSEURS ONT LEUR MAISON
DASSY MATERIAUX
2 RUE DU SAULE ST JACQUES – ORMOY BP 50003
91541 MENNECY CEDEX
Construisez, rénovez, bricolez...
☎ : 01.69.23.42.10 / 🖷 : 01.69.23.42.20
www.mennecy.bigmat.fr

L'engagement BigMat :
BigMat s'engage
Vous apporter des services de qualité adaptés à vos besoins !

CONSEILS DE PROS
LIVRAISON
COMPTE CLIENT
COMMANDE À L'AVANCE
AVIS D'EXPERT
DEVIS CLAIR & PRÉCIS

DECOR MEN
Artisan peintre
Peinture intérieure et extérieure
Tout revêtement de sols et murs
Peinture façade
Parquet flottant
Pour une décoration qui vous ressemble...
... Parlons-en ensemble
01 64 57 28 01
E-mail : decor.men@orange.fr

Intermarché
HYPER
ZAC de Montvrain 2
MENNECY Tél. : 01 69 90 74 90
DES PRIX BAS
TOUTE L'ANNÉE
Horaires d'ouverture
Du lundi au samedi : 09h00-20h00 (sans interruption)



Édito

Chers Ulméens et Ulméennes
L'année 2016 fut plutôt une année de transition pour la commune, sans grand chantier visible, mais qui prépare l'avenir. Vous trouverez en détails, dans cet Ormoy infos N°44 les différents chantiers réalisés ou engagés, telles des petites choses qui facilitent le quotidien : paiement désormais possible pour les services périscolaires par carte bancaire en passant par le portail famille sur le site internet de la commune ou par prélèvement automatique. Et bien sûr toujours les autres paiements chèques, espèces, et chèques CESU mais uniquement pour l'accueil au centre de loisirs et la garderie. Mise en place de caméras de vidéo-protections en centre-ville sur les bâtiments communaux et aux entrées de villes avec l'aide de la CCVE. Réalisation de logements sociaux demandés par Monsieur le préfet conformément à la loi SRU art 55. Mise en place de bornes d'apports volontaires enterrées grâce au SIREDOM. Réfection de l'ensemble des peintures intérieures de l'école élémentaire Pasteur. Ce fut quand même une année difficile budgétairement, les subventions se font très rares, les dotations de l'état ont diminué fortement, mais les prélèvements sont en constantes augmentations comme le FPIC (fonds de péréquation intercommunal) qui est passé de 7 000 € en 2014 à plus de 41 000 € en 2016.
Quelques travaux pour 2017 :

- Agrandissements du parking de l'église si accord des bâtiments de France.
- Ravalement des deux dernières façades de l'église.
- Mise en œuvre de la révision du PLU.

Continuité de notre grand projet aménagement de la plaine Saint-Jacques.
Concernant la CCVE début des travaux de réfection de la piscine et surtout ce qui nous touche de près l'arrivée, j'espère avant la fin de l'année, de l'ADSL.
Tous ces points sont développés dans cet « ormoy infos »
Que faut-il souhaiter pour 2017 ? La politesse et le respect de l'autre au sens large du terme. Le fameux « vivre ensemble » ce tissu social si indispensable et si facile à déchirer. Car vivre ensemble c'est partager, c'est accepter que l'on ne pense pas, ne vive pas la même chose et en parler avec sérénité, c'est échanger avec bienveillance.
Sans la civilité, les liens sociaux se délient au point de se réduire à une lutte des uns contre les autres jusque dans les choses les plus insignifiantes et même s'ils ne font pas l'objet de lois votées à l'assemblée nationale les usages de la politesse et du respect assurent des fonctions sociales précises mais il ne faut pas tomber dans le piège « c'était mieux avant ».
Le respect des autres, c'est ne pas retrouver des dépôts sauvages ou détritus le long des routes ni des gamins petits ou grands se servant du cimetière comme aire de jeux !
Je vous souhaite à tous, une bonne lecture de cet « Ormoy Infos ». J'espère que celui-ci vous donnera le maximum d'informations sur notre vie communale, bien que tout ne puisse être relaté dans ces pages. Sachez que nous sommes, l'équipe municipale et moi-même, à votre disposition pour de plus amples renseignements et nous vous renouvelons tous nos vœux de bonheur, santé et prospérité pour l'année 2017

Jacques GOMBAULT
Maire d'Ormoy

SOMMAIRE

04 | Commission d'urbanisme
12 | Commission des finances
16 | Commission des écoles
20 | Vie communale
27 | CCVE
31 | Vie associative
44 | En Bref
47 | Etat civil

Ce bulletin a été conçu et réalisé par la Commission informations.Pour tout renseignement ou demande publicitaire, prière de bien vouloir prendre contact avec M. HOUY J.Michel et Mme Anfrui Hélène au 01 69 90 75 00.

Les renseignements figurant dans nos bulletins municipaux, vous sont proposés à titre indicatif.
Aucun effet juridique ne s'attache à leur divulgation. Les lecteurs sont donc et restent responsables de l'utilisation qu'ils en font.

ORMOY INFOS N°44
Mairie d'ORMOY - 91540 Ormoy
Tél : 01 69 90 75 00 / Fax : 01 64 57 19 53
mairie@ormoy.fr

Directeur de la publication : Jacques Gombault Maire
Redacteurs en chef : Hélène Anfrui et J.Michel Houy Adjoints
Coordination éditoriale : Commission d'informations
Création et impression : Emendo - 01 60 88 89 35 - emendo.fr

Les inondations de juin

L'Ile de France a connu, entre autres, fin mai, début juin 2016 une période exceptionnelle au regard des conditions climatologiques. Ormoy n'a pas été épargné par les inondations comme beaucoup de communes mais les dégâts ont été limités.

L'Essonne, une rivière de nappe, une rivière tranquille, mais elle est sortie de son lit dans beaucoup de communes.
Le bassin versant est très sensible aux évènements pluvieux exceptionnels : la moyenne des précipitations est de 50 mm par mois en début d'année. En mars, ils furent de presque 100 mm, en mai de 200 mm et en juin de 100 mm.
Les sols étaient saturés d'eau ils ont ruisselé, le ruissellement rejoignant très rapidement le réseau hydrographique.
Il faut savoir que les différents débits ont explosé. En temps normal, à cette période, de l'année le débit est de 1.5 m³/s à Boulancourt à l'amont de l'Essonne. Le 02/06/16 il était à plus de 36 m³/s, à mi-parcours à Guigneville il est de 4 m³/s, le 06/06/16 il était de 30 m³/s et à Ormoy au pont de l'A6, rue du Roissy bas de 8 à 9 m³/s et le 08/06/16 nous relevions 30 m³/s. Cette crue relativement « lente », beaucoup plus lente qu'en 1982 ou 2001, avançait de 300 à 400 m/h, s'atténuait et s'étalait dans le temps du fait de la végétation dense à ce moment de l'année qui offrait à l'eau une « rugosité » maximale.
Les principaux facteurs du ralentissement et du laminage de la crue ont été les zones humides et des obstacles tels que les ponts.
Les principales manœuvres visant à atténuer l'ampleur de la crue ont été l'ouverture des ouvrages en lits mineurs, manœuvre d'ouvrages de répartitions, qui ont rempli les marais et zones humides qui bordent le lit de l'Essonne, tel que l'ouvrage hydraulique d'Echarcon qui retenait sur les marais en amont quelque 600 000 m³ d'eau, et activation de la liaison Essonne Seine à Ormoy 2 m³/s rejetés vers la Seine.
Malheureusement des communes comme Boulancourt, Maisse ou la Ferté Alais ont eu à déplorer des hauteurs d'eau importantes.
Par exemple, à Guigneville au pont de la MOTHE la cote normale de 0.57 est dépassée de 1.48 m soit 2.05 m, ce qui est largement supérieur à la cote de crue de 1982 qui était de 1.66 m.
Tout au long de cet épisode de crue du 31 mai au 10 juin le SIARCE a mis en place une cellule de crise 24h/24 permettant de suivre cet évènement et de manœuvrer les différents ouvrages qui sont sur le parcours de l'Essonne.
Ormoy a eu à déplorer les inondations rue du Moulin au niveau des petits ponts avec fermeture de la route quelques jours. L'eau traversait la cour de la résidence du Moulin au N° 24. Deux appartements situés au rez-de-chaussée dans la maison au N° 22 ont été touchés
Les habitants du N° 24 ont fait preuve de sang-froid et nous ont aidés à mettre en place des sacs de sable pour canaliser l'eau. Je les en remercie.
Il faut aussi savoir que tout au long de cet évènement exceptionnel, l'alimentation en eau potable a été préservée tant en qualité qu'en quantité.

Jacques Gombault







Non aux dépôts sauvages

Qu'est-ce qu' un dépôt sauvage ? C'est un dépôt d'ordures ponctuel ou régulier de quelque nature que ce soit en un lieu où il ne devrait pas être. Malheureusement, bien que nous soyons vigilants, nous sommes encore et toujours victimes d'incivilités de personnes n'ayant pas le courage d'aller en déchetterie. Alors que pour les particuliers c'est gratuit, ils préfèrent déposer leurs immondices sur le bord de la route. Il en est de même pour tous les détritus jetés par les fenêtres des véhicules, que nous pouvons ramasser sur le bord de la route ou aux feux tricolores, au lieu de garder leurs déchets dans leurs voitures et les jeter en rentrant chez eux dans leurs poubelles. Je ne pense pas qu'ils fassent de même dans leurs jardins.

Il en est de même aux alentours des bornes d'apport volontaire qui sont vidées régulièrement. Si elles sont pleines ou obstruées par des cartons non compactés, n'hésitez pas à prévenir la mairie et à conserver vos emballages pendant une journée, le temps que le service de ramassage puisse intervenir. Il faut savoir que suivant le code de l'environnement selon l'article L541-46, la sanction peut aller jusqu' à deux ans d'emprisonnement et une amende de 75 000 € pouvant aller jusqu'à 150 000 € pour le fait d'abandonner ou de déposer des déchets dans des endroits non prévus à cet effet.

Nous avons déjà mené des actions en justice, les contrevenants se sont vu, à chaque fois, infliger des amendes. Dans la mesure où nous le pouvons, nous n'hésiterons pas à recommencer chaque fois que cela s'avèrera nécessaire.

Jacques Gombault





Vidéo protection



Comme vous avez certainement pu le constater, nous avons, avec l'aide de la CVCE, augmenté le nombre de caméras installées sur la commune. Désormais nous sommes équipés de 20 caméras de surveillance, des caméras mobiles et des caméras de lecture de plaque d'immatriculation à chaque entrée de ville ou à des points stratégiques définis en accord avec la gendarmerie.

Ces caméras sont opérationnelles depuis plusieurs mois et ont déjà permis aux forces de l'ordre de progresser très rapidement dans certaines de leurs enquêtes. Il nous reste à obtenir (la demande est faite en préfecture) la possibilité que la gendarmerie puisse verbaliser les contrevenants (les camions de plus de 3t5) qui empruntent trop régulièrement la rue du Moulin ou la rue des Petits Ponts au risque de fragiliser les infrastructures. ***JG***

Dégradations au cimetière

Des gamins plus ou moins grands ont pris pour habitude de prendre le cimetière pour un terrain de jeux en sautant sur les tombes, arrachant les plantations ou cassant les objets funéraires ou encore se servant des toilettes pour des trafics peu avouables. Plusieurs plaintes ont été déposées par les familles concernées par les dégradations des sépultures ou objets funéraires leur appartenant. Ces plaintes sont en cours d'instructions. Les cimetières sont des lieux de recueillement et de souvenir pour les personnes et les familles. Ils sont aussi des lieux de Mémoire et d'Hommage.

RESPECTONS-LES. ***JG***

Les logements sociaux





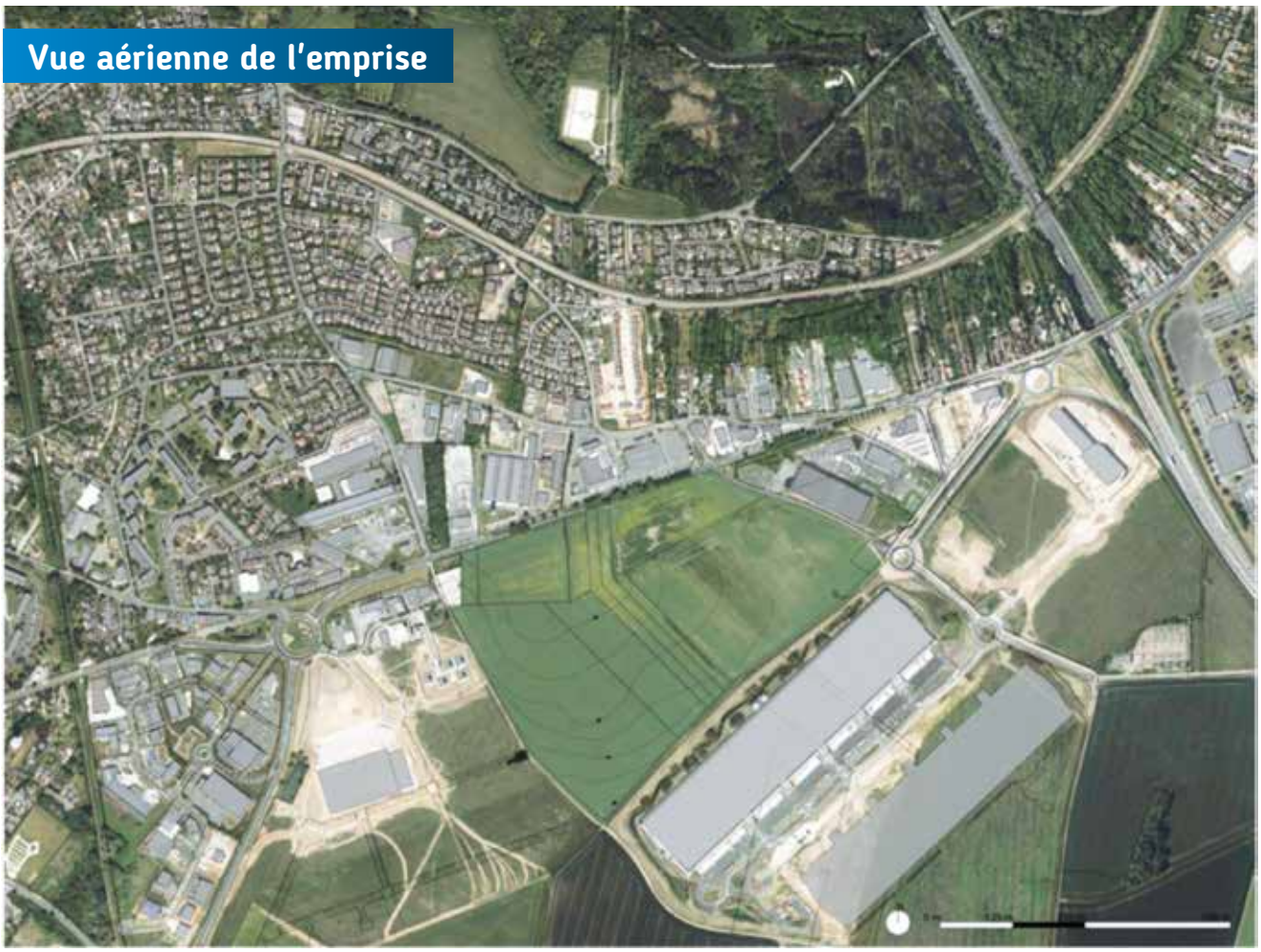
Aujourd'hui, la loi de solidarité de renouvellement urbain ou loi dite SRU, art 55, impose à ORMOY 25 % de logements sociaux car nous sommes, suivant l'INSEE , situés dans l'agglomération urbaine de Paris, faute de quoi nous sommes sanctionnés et redevables avec un prélèvement direct sur notre budget.
La démarche est la suivante : les services de l'État procèdent à un i**nventaire annuel** contradictoire avec les communes dites « concernées par la loi SRU » dont Ormoy ce qui permet de déterminer le nombre de résidences principales et le nombre de logements sociaux à avoir sur une commune pour respecter le taux de 25 % .Les communes qui n'ont pas assez de logements sociaux doivent rattraper leur retard.
Dès lors, se déclenchent deux procédures :
- **une procédure annuelle** : les communes ne respectant pas l'article 55 sont « prélevées » : tous les ans, après vérification des services de l'État, elles doivent verser une somme qui sert à financer des logements sociaux partout en France.
- u**ne procédure triennale :** l'esprit de la loi étant de faire construire des logements sociaux, les communes sont soumises à une obligation de rattrapage sur trois ans. L'idée étant de laisser du temps aux acteurs pour réaliser des projets et aux communes de mener des politiques volontaristes de production de logements sociaux leur permettant de rattraper progressivement leur retard. Sortir un programme de logements sociaux peut demander plusieurs années. A l'issue de ces trois ans, les services et l'État vérifient si les communes ont satisfait à leurs obligations ou pas. Si oui, tout va bien. Si non, les communes peuvent être « carencées » et c'est à ce moment que peuvent, en fonction de l'appréciation de la situation portée par le préfet de département, être prises des sanctions plus lourdes à l'encontre de ces communes.

Les sanctions pour les communes carencées.

Les sanctions prononcées par les préfets à l'encontre des communes carencées, ont été alourdies par la loi du 18 janvier 2013, puis par la loi ALUR du 24 mars 2014 :
• Possibilité de majorer jusqu'à cinq fois le prélèvement initial dû par les communes qui ne respectent pas leurs objectifs triennaux de production de logements sociaux ;
• Augmentation du seuil plafonnant les pénalités pour les communes les plus riches : ce seuil passe de 5 à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement pour les communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 150 % du potentiel fiscal par habitant médian des communes prélevées ;
Dans ces communes, le préfet :
• préemptera des terrains et des logements ;
• délivrera des permis de construire en lieu et place des maires.
Ne souhaitant pas être pénalisés jusqu' à 5 fois, notre contribution qui s'élèverait à plus de 150 000 € par an et souhaitant aussi rester maître de notre urbanisme nous avons accepté la réalisation de logements sociaux comme rue des Moques Tonneaux au N°24 et bientôt d'autres au N°18 de cette même rue, les propriétaires étant vendeurs de leurs terrains.
Aujourd'hui nous avons un taux de 8.79 % de logements sociaux, fin du 1er trimestre 2017 nous aurons 13.73 % et fin 2018 nous atteindrons les 16 %. Nous respectons le plan triennal demandé par Monsieur le Préfet qui ne devrait pas alourdir notre prélèvement voire même peut-être le diminuer.

Jacques Gombault

La Plaine Saint-Jacques, une opération de longue haleine



Vue aérienne de l'emprise

Après les premières pré-études lancées en juillet 2012 pour élaborer un projet urbain sur la plaine Saint-Jacques, nous avons consacré l'année 2013 à modifier, améliorer, affiner le projet et préparer les différents documents tels que l'étude d'impact pour la DRIEE (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Ile de France) afin de permettre le lancement de la ZAC (zone d'aménagement concertée). Le 3 octobre 2014, nous avons reçu l'avis favorable de l'autorité environnementale de la DRIEE. Le Conseil Municipal (CM) lors de sa séance du 9 octobre 2014 a approuvé par 3 délibérations : le bilan de concertation préalable à la création d'une ZAC (zone d'aménagement concertée), le dossier de création de la ZAC, et le lancement d'une procédure en vue de la désignation d'un aménageur.

En début 2015, nous avons lancé une procédure de mise en concurrence et le 17 septembre 2015, le CM a désigné en qualité de concessionnaire, la SORGEM pour la mise en œuvre de la concession de la Zone d'Aménagement Concerté de la plaine du Saule Saint-Jacques sur la commune d'Ormoy.

La SORGEM travaille en étroite concertation avec la commune pour les compétences qui lui sont dédiées, sur la base des principes énoncés dans la consultation.

La concession d'aménagement s'étale sur huit ans. La réalisation des logements sera donc effectuée en plusieurs tranches. Il est bien sûr prévu pour accueillir les nouveaux habitants, des espaces et bâtiments publics dédiés aux besoins des administrés.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de ZAC « Le Saule Saint-Jacques » qui concerne le secteur AUb dont l'urbanisation était conditionnée à la modification du

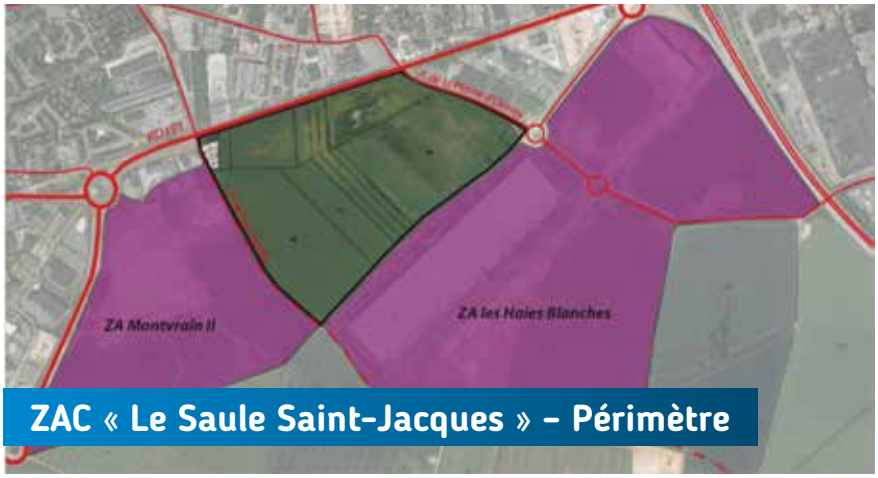
règlement d'urbanisme ce qui fut fait après enquête publique le 19 septembre 2016.
Au travers de ce projet de développement urbain sur ce secteur, aujourd'hui occupé par des exploitations agricoles, la commune d'Ormoy souhaite :
- Réaliser une offre diversifiée en logements avec des logements collectifs, de l'habitat intermédiaire et des maisons individuelles denses,
- Maintenir l'offre économique de la commune d'Ormoy,
- Prévoir un réseau de circulation permettant des déplacements automobiles et des cheminements doux,
- Transformer la RD191 en boulevard urbain afin d'apaiser son effet de coupure,
- Déterminer et réaliser un programme d'équipements publics et d'espaces publics adapté aux évolutions de la population attendue à terme,
- Prévoir un équilibre bâti/végétal en cohérence avec les caractéristiques paysagères d'Ormoy et permettant une bonne insertion paysagère de la ZAC,
- Maîtriser l'esthétique des nouvelles constructions afin de conforter l'attractivité de la ZAC,
- Maîtriser les besoins et les ressources en eau et énergie et maîtriser la production de déchets.

La constitution de ce nouveau quartier mixte à dominante habitat (80 %), dont les critères environnementaux sont exigeants, doit permettre de répondre aux besoins des Ulméens présents et à venir en termes d'offre de logements diversifiée, de confort, de qualité d'accueil et de cadre de vie.
Les études préalables d'urbanisme, de programmation urbaine et de développement ont ainsi été engagées sur ce secteur et ont abouti à la définition de grandes orientations d'aménagement et d'une programmation.


Plan paysager

OBJET DE L'OPERATION

L'aménagement de la ZAC « Le Saule Saint-Jacques » s'inscrit dans une démarche d'extension urbaine maîtrisée. L'objet de l'aménagement est la création d'une zone d'habitat mixte d'habitat (80 %) et d'activités (10 %), en entrée de ville sur le plateau d'Ormoy, répondant aux exigences en termes de développement durable indispensables à la naissance d'un quartier pérenne et tourné vers l'avenir. La commune d'Ormoy, assistée par la SORGEM, maître d'ouvrage délégué, a mandaté plusieurs bureaux d'études pour réaliser une série d'analyses du site et de son environnement à savoir :
- le groupement composé d'URBAN ACT et de l'Agence OCTA Paysagistes pour l'étude d'urbanisme et d'aménagement,
- le groupement composé d'Expertise Urbaine et du BET AREA pour la réalisation de l'étude d'impact, la définition de la programmation urbaine et la rédaction du dossier de création de ZAC
- le bureau d'études Tecnic pour la mission VRD.
Ces études visent à :
- déterminer le périmètre opérationnel de la future ZAC,
- fixer les objectifs à atteindre en matière de développement durable,
- définir un programme de logements, d'activités et d'équipements répondant aux besoins de la commune,
- définir le parti d'aménagement,
- définir la faisabilité urbaine, économique, technique, règlementaire du projet de ZAC,
- et monter le dossier de création de ZAC, incluant la réalisation de l'étude d'impact.



ZAC « Le Saule Saint-Jacques » – Périmètre

Commission d'urbanisme

La proposition d'aménagement de la ZAC « Le Saule Saint-Jacques » a été conduite dans une démarche globale et transversale de développement durable. Une analyse très fine des atouts et des contraintes du site a été réalisée lors des études de faisabilité afin de déterminer le potentiel du site.
Le parti d'aménagement retenu pour la ZAC correspond à l'association des principes d'aménagement qui concilient l'accroche de l'opération aux espaces urbanisés existants et les spécificités d'un quartier environnemental. Ainsi, le plan de composition veille à proposer un site de qualité tant du point de vue paysager qu'architectural, urbain et environnemental. Les principes retenus sont :
D'un point de vue paysager, le projet de ZAC sera guidé par les éléments suivants :
- **Un parc traversant** selon un axe sud-ouest / nord-est. Poumon vert du quartier, il permet d'offrir à la population d'Ormoy un espace de détente, de loisirs et de rencontres. Il aura également une fonction écologique et hydraulique afin de recueillir une partie des eaux pluviales du projet.
- **La structuration d'une trame verte** se diffusant sur l'ensemble des espaces publics et privés. Cette trame se base, pour les espaces publics, sur la gestion alternative des eaux pluviales et sur des aménagements paysagers (bandes enherbées, alignements d'arbres...) réalisés le long des voiries et sur les espaces d'accompagnement. Les coeurs d'ilots privatifs seront paysagers notamment par la création de jardins potagers à usage des habitations.
- **Les parkings paysagés** limitant l'imperméabilisation des sols, assurant l'insertion paysagère de ces derniers sur le site et favorisant l'infiltration des eaux de pluie.
Les typologies de logements proposées sont variées et comprennent, **des petits ensembles collectifs et logements intermédiaires** en R+2+C avec espaces extérieurs en cœur d'ilot paysagers et **des maisons de ville et maisons individuelles** sur des parcelles d'environ 250 m² à 650 m² avec espace extérieur privatif.
L'architecture des constructions fera l'objet d'une attention particulière. Un travail fin, en phase de conception devra avoir lieu sur la volumétrie et l'implantation des bâtiments pour proposer une architecture forte dont l'empreinte assurera la notoriété à venir du site tout en restant en cohérence avec le tissu urbain existant.
Nous sommes à ce jour en attente des réponses des services de l'état sur le dossier de réalisation de la ZAC afin de lancer les travaux de VRD des principales voies. Une première consultation des promoteurs est en cours Il sera lancé dès ce trimestre un appel à concurrence d'architecte pour la réalisation du groupe scolaire pour accueillir les enfants des nouveaux arrivants.

Des travaux pour 2017

Travaux place de l'Église et ravalement des deux dernières façades.





Les transports en commun dans notre grande banlieue sont pratiquement inexistants ou subissent de graves dysfonctionnements en tout genre avec des retards systématiques pour le transport ferroviaire voir le RER D, de ce fait, les usagers préfèrent utiliser leurs véhicules personnels.
L'automobile prend donc de plus en plus de place dans notre vie quotidienne pour aller d'un point à un autre, de banlieue à banlieue, et comme dans beaucoup de centres-villes les places de parking font défauts. La commune est devenue propriétaire de la maison située au 10 rue du général Leclerc, qui est vétuste malgré les apparences. Nous avons l'intention d'agrandir le parking place de l'église en démolissant cette maison et ses annexes. Mais pour cela nous devons obtenir, depuis la loi Alur, l'autorisation des Bâtiments de France, la maison étant située dans le périmètre d'un monument historique inscrit.
La demande est en cours, espérons que nous serons entendus ! Dans le même temps, nous souhaitons entreprendre le ravalement des deux dernières façades de l'église, bâtiment communal, la façade ouest et nord. Les façades sud et est, ainsi que le clocher ont déjà fait l'objet de travaux depuis bien longtemps mais nous n'avons pas terminé ces travaux de ravalement complet. D'autres priorités s'imposaient en fonction de nos finances. Nous avons déposé une demande de subvention auprès de l'état et du conseil départemental pour l'entretien du patrimoine historique, nous attendons le retour.

Jacques Gombault

Révision du plan local d'urbanisme

La commune dispose aujourd'hui d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 4 octobre 2007. Celui-ci a fait par la suite l'objet de 3 modifications, approuvées les 1er avril 2010, 6 septembre 2012 et 19 septembre 2016 pour permettre la mise en œuvre de la politique communale en termes d'aménagement du territoire.
Ce document a permis notamment le développement de la commune en harmonie avec l'urbanisation existante tout en préservant les espaces et paysages périphériques de la commune.
Cependant, ce document doit aujourd'hui évoluer pour intégrer de nouvelles dimensions du projet d'urbanisation avec, notamment l'encadrement de la mutation du bâti et l'accompagnement de la densification de l'espace urbain.
De plus, le PLU actuel doit intégrer les nouvelles exigences réglementaires :

- Les nouvelles normes issues notamment de la loi Engagement National pour l'Environnement (loi ENE du 12 juillet 2010), de la loi pour un Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (loi ALUR du 24 mars 2014) de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, de l'ordonnance n°2015-1174 du 23 septembre 2015 relative à la partie législative du livre Ier du code de l'urbanisme et du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.

Pour y répondre, il convient d'engager une procédure de révision générale du PLU. C'est également l'opportunité pour la commune de réfléchir sur une vision à moyen terme équilibrée et pérenne pour ses habitants. Cette vision à moyen terme du devenir du territoire permettra notamment à la commune d'anticiper sur les besoins en équipements.

Les objectifs à poursuivre reposent donc sur les priorités suivantes :

- D'accompagner la croissance démographique, en compatibilité avec les dispositions du SCOT et du SDRIF.
- De mener une politique de l'habitat adaptée et permettant notamment aux jeunes de rester sur la commune.
- D'assurer une urbanisation plus économe en foncier, dans une logique de développement durable
- De rechercher des formes urbaines permettant une certaine densité recherchée par les nouvelles dispositions législatives, tout en restant adaptée à la structure de la commune.
- De conforter le niveau de services à la population.
- De favoriser le développement des déplacements doux.
- De tenir compte de la nécessité de préserver les continuités écologiques et les secteurs de biodiversité.
- D'identifier et de préserver les éléments importants du patrimoine bâti et architectural, tout en assurance leur évolution encadrée.

Cette révision a plusieurs objectifs

AXE SOCIAL

Maîtriser la croissance démographique pour permettre à la commune :

- De garantir l'usage des équipements publics, et notamment les écoles
- De poursuivre le développement des espaces publics,
- De développer les commerces et services de proximité.

Imposer la réalisation de logements sociaux dans les opérations importantes (logements locatifs sociaux mais aussi l'accession sociale), notamment pour permettre aux jeunes et aux anciens de rester sur la commune et de prendre en compte les différents besoins.

De manière générale, fixer des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace, autour d'une stratégie générale (typologie de logements,...), en compatibilité avec les normes supérieures.
Echelonner dans le temps la production de logements pour tenir compte de la capacité des équipements existants et à venir (programmation).
Intégrer les nouvelles dispositions réglementaires qui s'imposent au PLU. Il convient d'anticiper et d'encadrer la mutation et la densification « au coup par coup » du tissu pavillonnaire en prenant notamment en compte :

- La gestion de l'habitat existant avec l'habitat programmé
- La sécurité des accès
- Les silhouettes bâties souhaitées (en restant adapté à l'image de la commune).

AXE ENVIRONNEMENT/PAYSAGE

Inscrire le projet communal dans son contexte environnemental en complétant l'identification des sites présentant un intérêt écologique fort : zones humides, cours d'eau...
Tenir compte des derniers procédés de performance énergétique dans le règlement.Prendre en compte les risques naturels.

Commission d'urbanisme

Etablir un projet qui permette de préserver les paysages caractéristiques de la commune
o Repérer les éléments identitaires du patrimoine bâti et assurer leur mise en valeur mais aussi leur évolution dans le cadre de réhabilitations.
Maintenir la concentration du développement autour des limites claires d'urbanisation.

Jacques Gombault

Une procédure de concertation sera organisée selon les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public, durant toute la phase de concertation, des éléments d'études (comprenant au moins la synthèse du diagnostic et le projet de PADD) au fur et à mesure de leur avancement, sur le site Internet de la Mairie (www.ormoy.fr) et en mairie, Place Raymond Gombault, 91540 ORMOY, aux heures et jours habituels d'ouverture :
o 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi
o 9h00 à 12h00 : mercredi et samedi (hors période de vacances scolaires).
- Possibilité pour les intéressés de faire parvenir par courrier, à compter de l'affichage de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet de révision par le conseil municipal, leurs observations à l'attention de Monsieur le Maire à l'adresse suivante qu'il annexera au registre : Mairie d'Ormoy, Place Raymond Gombault, 91540 ORMOY.
- Possibilité pour les intéressés de faire parvenir leurs observations directement par courriel à l'adresse suivante : mairie@ormoy.fr
- Mise à disposition d'un registre spécifique à compter de l'affichage de la présente délibération et jusqu'à l'arrêt du projet d'élaboration par le Conseil municipal. Ce registre, destiné aux observations de toute personne intéressée, sera mis à disposition du public, en mairie, Place Raymond Gombault, 91540 ORMOY, aux jours et heures habituels d'ouverture :
o 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 18h00 : lundi, mardi, jeudi, vendredi
o 9h00 à 12h00 : mercredi et samedi (hors période de vacances scolaires).
- Information sur les différentes étapes de la procédure depuis le site Internet de la Mairie.

UNI-VERT PAYSAGES



Près de chez vous :
Une équipe compétente et dynamique avec ses 20 ans d'expérience dans le domaine de la création et de l'entretien des espaces verts
Etudes - Réalisation - VRD ELAGAGE - Entretien Arrosage

(Devis gratuit)

Appelez-nous
uni-vert2@wanadoo.fr
01 69 90 05 05
94 rue Canoville - 91540 MENNECY
Télécopie : 01 69 90 01 16

EIFFAGE ÉNERGIE

LA PERFORMANCE ELECTRIQUE
AU SERVICE DE L'INDUSTRIE,
DU TERTIAIRE ET DES COLLECTIVITES

Automatismes, Informatique Industrielle, Instrumentation, Energie, Eclairage Public, Signalisation Tricolore, Installations Extérieures

AGENCE DE CORBEIL
14-16 Rue Gustave Eiffel
91100 Corbeil-Essonnes
Tél. : 01 60 89 27 27

E.mail : corbeil.idf.energie@eiffage.com

EH OUI ! LES ANNEES SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT



Cette année encore, les prélèvements ont encore augmenté et les dotations diminué.
En effet, les prélèvements au titre de la loi SRU impactant les communes en insuffisance de logements sociaux ont augmenté, mais d'une façon moins importante que les autres années, ceci grâce à l'effort fait et à la possibilité d'en augmenter le nombre afin de limiter les pénalités. Ceci a été fait tout en veillant à la bonne intégration de ces logements dans le cadre communal.
Le fonds de péréquation intercommunal, appelé FPIC a également augmenté.
L'ensemble de ces prélèvements a augmenté de 30 % depuis 2014.
Pour les dotations, la DGF ou dotation globale de fonctionnement a diminué une nouvelle fois ce qui porte à une réduction de 50 % depuis 2014. De nouvelles baisses sont à attendre en 2017.
Malgré ces baisses de revenu, nous avons réussi à maintenir nos taux d'imposition communaux inchangés depuis 7 ans, ceci au détriment de la marge d'autofinancement dégagée.
Si nous avions voulu compenser ces baisses de recettes par une augmentation de nos revenus, une augmentation de nos impôts locaux supérieure à 20 % aurait été nécessaire.
Maintenant quelques chiffres pour notre commune.

Budget de fonctionnement :
Les recettes et les dépenses s'équilibrent à un niveau de 2 296 147 € soit 1178 € par habitant.
Pour les recettes, la plus grande part, soit 1 850 000 € provient de la taxe sur les entreprises, des impôts locaux et de l'excédent de l'année précédente. La dotation de l'état ne représente que 4 % ou 92 500 €. Le solde venant de produits divers comme la publicité ou les opérations d'ordre.
Quant aux dépenses, le scolaire représente toujours la part la plus importante avec 556 200 € ou 285 € par habitant, viennent ensuite les frais de personnel, l'autofinancement, l'entretien, la maintenance et les prestations de services (comme les espaces verts, l'éclairage public). Les charges financières, les intérêts des emprunts ne représentent que 41 € par habitant comparés aux 29 € de prélèvements de l'état.

Budget investissement :
Les recettes et les dépenses pour 1 451 401 € sont également équilibrées. Les 3/4 de notre recette proviennent des excédents 2015 et de l'autofinancement prévu en 2016.
Les subventions espérées (demandes faites mais toujours en attente de paiement à ce jour) pour l'extension de l'école Pasteur et le futur ravalement de la façade de l'église représentent cette année un montant de 269 000 €. Le solde étant le retour de TVA et les opérations d'ordre.
Les travaux lancés ou réalisés à ce jour ne représentent plus que 35 % de notre budget.
D'autres travaux comme la réfection de la place de l'église avec extension du parking, la remise en état des allées du parc de Chateaubourg, le ravalement de la façade de l'église devraient être lancés en 2017. Le remboursement d'emprunts (partie capital) ne représente que 160 000 € de nos dépenses.

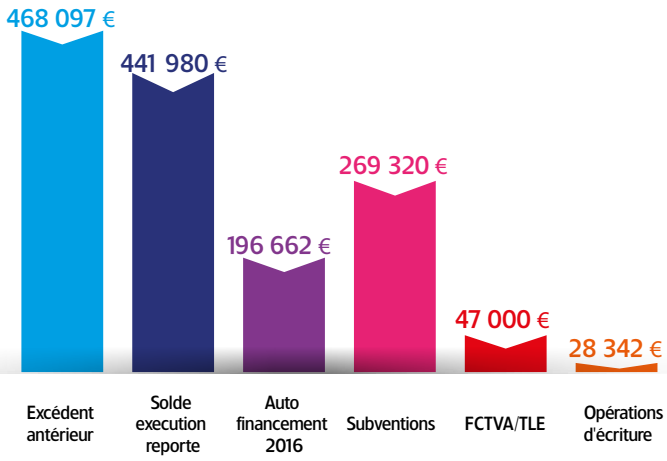
L'endettement communal
Notre endettement a augmenté pour passer à 939 € par habitant au premier janvier 2017 suite à l'emprunt fait pour l'extension de l'école Pasteur. Ce niveau reste raisonnable compte tenu des travaux effectués depuis de nombreuses années jusqu'à ce jour et du potentiel fiscal de notre commune.

C C A S
En ce qui concerne le CCAS, les recettes sont faites exclusivement avec la subvention communale et les dépenses sont allouées en grande partie pour l'aide à domicile des personnes âgées (ASAD), la télé assistance, les cas sociaux et le secours d'urgence.

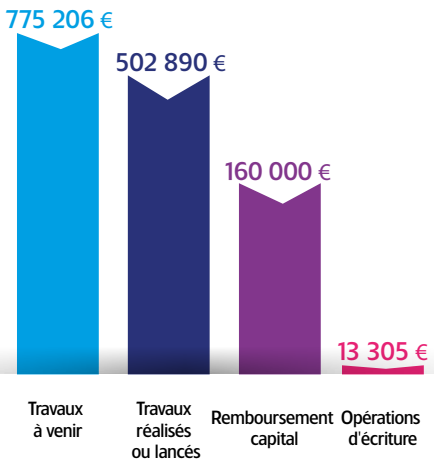
Gérard Marty

BUDGET COMMUNAL 2016

Investissement

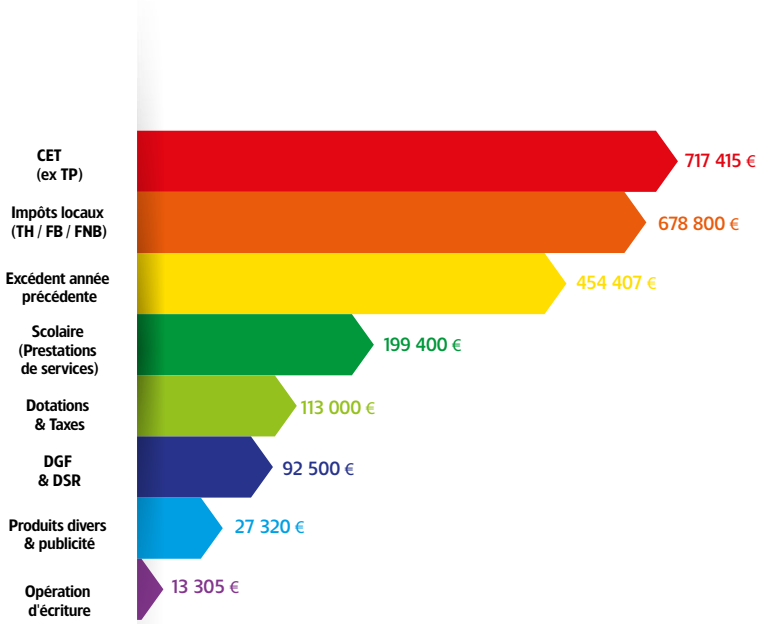


Recettes : 1 451 401 €

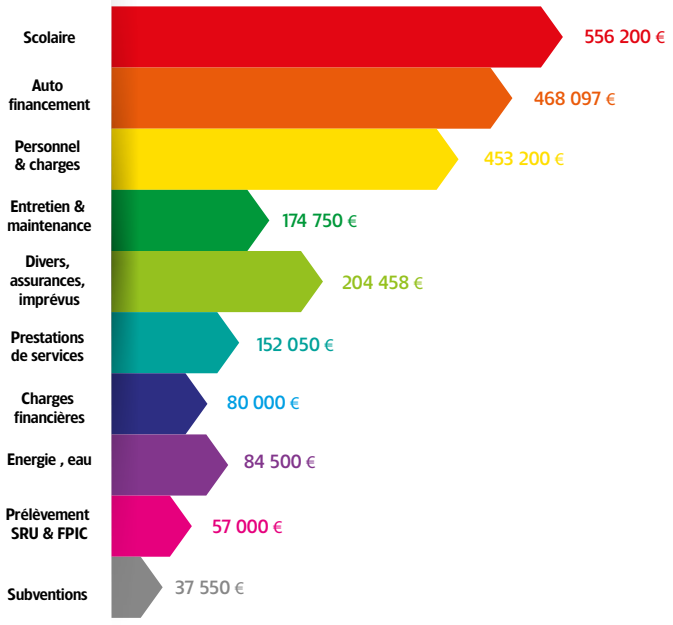


Dépenses : 1 451 401 €

Frais de fonctionnement



Recettes : 2 296 147 €



Dépenses : 2 296 147 €

CCAS

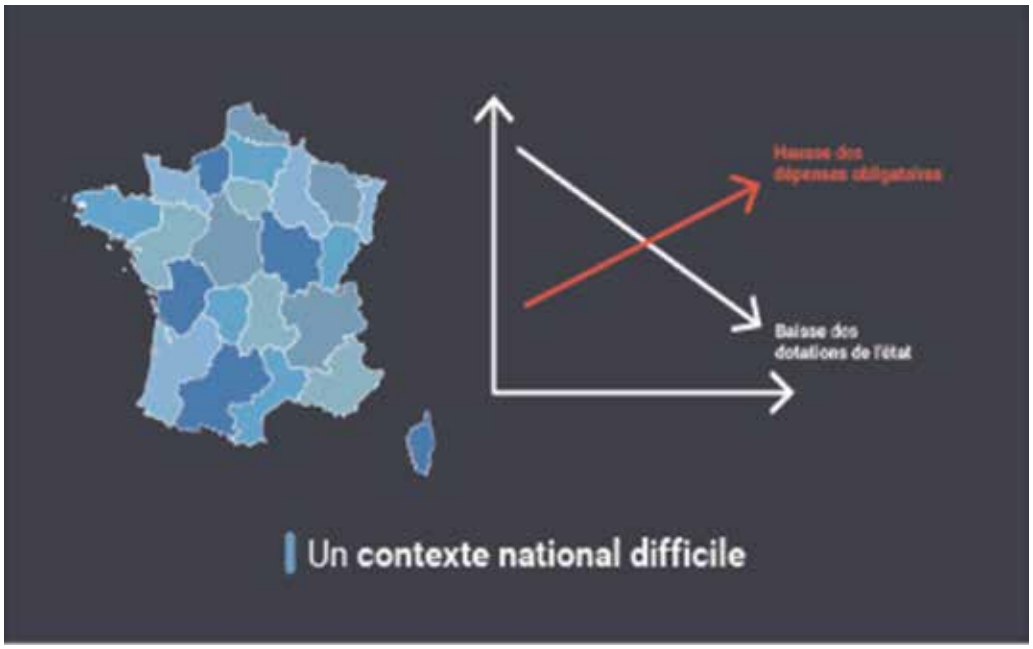
16 000 €	26 000 €	0 €
Excédent antérieur (communal)	Subvention communale (année 2016)	Dons

Recettes : 41 650 €

TAXE FONCIÈRE : POURQUOI ELLE AUGMENTE ?

En recevant votre taxe foncière, vous allez constater une hausse du taux départemental de la taxe foncière. Le Conseil départemental a été obligé d'augmenter cette taxe pour redresser ses comptes. Plusieurs explications justifient cette décision difficile.

D'abord, comme toutes les collectivités territoriales, le Département doit faire face à une baisse considérable des dotations de l'Etat. Il a ainsi perdu 184 millions d'euros sur 4 ans. Parallèlement, ses dépenses sociales obligatoires ne cessent d'augmenter (RSA, aides personnes âgées, personnes handicapées, etc.). Le reste à charge du Département est passé de 90 millions en 2013 à 130 en 2015. Il convient de rappeler que ces dépenses obligatoires représentent plus de 90 % du budget départemental.



Commission des finances

› Dans ce contexte national très défavorable, la situation essonnienne est aggravée par la dette que la précédente majorité a multipliée par 5. Elle atteint désormais un milliard d'euros !



› Un audit indépendant a révélé en outre l'existence de 108 millions d'euros de factures impayées !
Cette somme est due, pour l'essentiel, à des établissements qui accueillent des personnes âgées et handicapées. Après avoir porté plainte pour ces dysfonctionnements budgétaires, le Département a commencé à rembourser mais cela va prendre plusieurs années.



› C'est donc en dernier recours, et après avoir mis en œuvre toutes les pistes d'économies possibles (plus de 60 M€ en deux ans), que le Conseil départemental a été contraint d'actionner le levier fiscal, celui de la taxe foncière étant le seul que la loi met à sa disposition.
A 16,37 % en 2016, le taux de taxe sur le foncier bâti reste toutefois en Essonne l'un des plus faibles de la Grande Couronne, contre 18 % en Seine-et-Marne et 17,18 % dans le Val d'Oise qui ont également été contraints d'augmenter cet impôt.
Le Département va pouvoir poursuivre sa mission d'aide aux plus fragiles, de rénovation des collèges, d'entretien des routes, de financement des pompiers… En d'autres termes, la hausse des impôts va sauver le service public départemental, et permettre au Conseil départemental d'améliorer votre quotidien et de préparer l'avenir de l'Essonne.

Au revoir Annie Pommier



Annie Pommier, Atsem à l'école de l'Aune, est arrivée en notre commune le 1er septembre 1988. Elle a cessé son activité le 5 juillet 2016.

Annie s'est occupée de nos petits Ulméens pendant vingt-huit ans, c'est dire qu'elle en a vu défiler des petits garçons, petites filles, doudous et tétines.

En tant qu'agent territorial à l'école maternelle, elle était chargée de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'hygiène, des jeunes enfants ainsi que la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel servant aux enfants.
Elle participait aux ateliers manuels : pâte à sel, peinture, préparation de gâteaux, jardinage enfin toutes les activités journalières, mais aussi des temps de repas et de garderie.

Elle avait son petit mot pour chaque enfant et toujours son sourire avec cette particularité, à savoir une âme d'enfant.

Elle est à présent Mamie et va pouvoir profiter pleinement de ses petites filles. Ne change rien Annie et garde ta bonne humeur, merci à toi.

Au revoir Mario et Régine MURREDA

Mario est aussi parti en retraire et Régine, de ce fait a suivi son mari et quitté l'école. Même s'ils n'étaient pas impliqués directement au service scolaire, Régine a passé de nombreuses années à s'occuper de la restauration scolaire à l'école Pasteur et ensuite de la surveillance de restauration ainsi que de l'accompagnement et la prise en charge des enfants dans le car.

Mario assurait la sécurité des enfants le matin et le soir devant l'école et s'occupait de petits travaux d'entretien dans les écoles.

Nous leur souhaitons une retraite heureuse dans leur nouveau petit village.

Evelyne Pelletier





Consignes de sécurité

Le contexte actuel exige la mise en œuvre de mesures particulières de sécurité des établissements scolaires.

La sécurité des enfants est l'affaire de tous, c'est l'ensemble de nos efforts conjugués qui permettra à l'école de rester un lieu protégé pour que les élèves puissent réaliser leur scolarité en toute sérénité. A ce jour, les sorties scolaires et les manifestations sportives sont autorisées mais peuvent être remises en question à tout moment.

Evelyne Pelletier

Commission des écoles



C'est avec un peu de nostalgie que j'écris ce petit mot pour te remercier Madame DESMOULES de ces années passées dans notre école, en tant qu'institutrice puis en tant que directrice.

Tu vas sourire mais je me souviens de tes effets de toilette le jour de la rentrée, maquillage chic et choc, (c'était une crise de rire entre nous ce pourquoi je me permets de l'écrire), et aussi de ton large sourire à la vue de Tes enfants, je pense pouvoir employer ce terme, qui rejoignaient enfin Ton école après d'interminables vacances à tes yeux.

Crainte pour les petits qui se demandaient à quelle sauce cette dame à la voix forte allait les manger lorsqu'ils n'écoutaient que d'une oreille distraite les consignes, sourires aux lèvres pour ceux qui te connaissaient déjà et étaient heureux de retrouver un visage connu, empreint d'autorité mais également de complicité, et sourires espiègles pour les grands de l'école c'est-à-dire ceux dont c'était la dernière année à Ormoy, qui se prenaient pour les rois du monde et qui se promettaient de te laisser de très bons souvenirs de leur passage.

Je me souviens de la surprise des enfants qui se tenaient vers le fond de la cour côté jeux, pensant ne pas être vus, s'en donnant à cœur joie pour braver l'interdit et que tu interpellais à pleins poumons, de la porte de ton bureau en les citant par leurs prénoms. Ils revenaient penauds prendre une leçon de bonne conduite et repartaient vers d'autres bêtises.

Tu étais là pour eux, soignant leurs petits bobos de cœur, toujours à l'écoute et les aimant tous.

Je me rappelle ce choc, pour toutes les deux, lorsque nous avons vu sur les bancs de cette école s'asseoir les enfants des anciens élèves de notre village. L'école a grandi avec nous, nous avons vécu les travaux d'agrandissement du bâtiment, et pour finir l'extension de celui-ci ainsi que la réfection du plateau multi activités.

Les tableaux verts se sont transformés en tableaux numériques, les classes de découverte en initiation à la danse. De nombreux projets culturels et artistiques ont vu le jour au fil des années grâce au travail de tous. Nous avons vécu des moments forts, houleux parfois, heureux et tristes aussi.

Cette année, Madame la Directrice, nous n'avons pas préparé ensemble la rentrée scolaire, ainsi va la vie... je te souhaite, Annie, de couler des jours heureux à la retraite, de profiter de ta famille et de ces petits riens semés au hasard de ton nouveau chemin, je t'écris ce mot à la craie, comme la chanson, au revoir Madame la Directrice et merci.

Evelyne Pelletier





Direction école Pasteur

Nous sommes heureux d'accueillir au sein de notre école Pasteur notre nouvelle Directrice Madame Véronique POMMÉ, en charge à ce jour de la bonne marche de notre école élémentaire.

Nous lui souhaitons la bienvenue au sein de notre commune.



L'ecole c'est aussi.....



Beaucoup de manifestations diverses se déroulent dans les deux écoles durant l'année.

A l'école Pasteur, un projet d'éducation artistique et culturelle (PEAC) portant sur la danse a été mis en œuvre par les enseignantes pour toutes les classes de l'école, en partenariat avec l'éducation nationale et la commune.

Ce partenariat a permis la rencontre régulière des élèves avec des professionnels afin de mettre en œuvre une pratique artistique, de s'exprimer en groupes, afin de conjuguer au mieux les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : connaissances, pratiques, rencontres.

Ils ont bénéficié de 64 séances de cours de l'Association Autour du Mime de Paris du 09 février au 23 juin pour un coût total de 7000 € soit :

Education nationale 1600 €
Commune 5400 €

A l'école de l'Aune, cette année nos petits Ulméens bénéficient d'une intervention artistique portant sur la musique. En partenariat avec le Conservatoire de Musique et de danse du Val d'Essonne soixante séances sont réparties entre les mois de novembre et avril, le thème choisi étant « un voyage musical à travers le monde ». L'objectif est que l'enfant se constitue un répertoire musical, qu'il découvre les instruments, qu'il découvre l'apprentissage de chansons multi culturelles.

La mairie a fait l'acquisition d'une malle des instruments du monde et la Communauté de commune prend en charge l'intervenant du Conservatoire.

Merci à tous les intervenants artistiques et financiers sans qui rien ne pourrait se faire.

Evelyne Pelletier

Sortie récréative des petits Ulméens

Tous les petits élèves de notre commune sont allés au cinéma les Cinoches de Ris-Orangis, vendredi 16 décembre. Les élémentaires ont apprécié le film « Vaïana » et les petits ont assisté à la projection de « Julius et le Père-Noël ».
Ils étaient ravis. Pas toujours du film : un petit de 3 ans m'a plus parlé du car qu'il a pris avec ses copains que du film proprement dit !!!

Hélène Anfrui

VAIANA, LA LÉGENDE DU BOUT DU MONDE



C'est depuis les îles océaniennes du Pacifique Sud que la jeune Vaiana, en navigatrice émérite, décide d'entamer ses recherches pour retrouver une île aussi mystérieuse que fabuleuse. Au cours de cette traversée au long cours, elle va faire équipe avec son idole, le légendaire demi-dieu Maui, qui l'aidera à sillonner les océans et à accomplir un voyage épique empli d'énormes créatures marines, de mondes sous-marins à couper le souffle mais aussi de traditions fort anciennes...
Par les créateurs de *Zootopie* et *La Reine des neiges*.

JULIUS ET LE PÈRE NOËL



Noël reste éternellement lié aux croyances de l'enfance. Julius, qui vit dans l'Orphelinat des Grelots, aime ce moment plus que tout car il est persuadé que c'est le Père Noël qui l'y a déposé quand il était bébé.

Services périscolaires

› La garderie du matin pour les deux écoles :

- Le tarif est de 2.00 € par matinée et par enfant ulméen
- Le tarif est de 2.80 € par matinée et par enfant extérieur
- Les horaires sont de 7h30-8h30

› La garderie du soir pour les maternels :

- Le tarif est de 2.00 € par soirée et par enfant ulméen
- Le tarif est de 2.80 € par soirée et par enfant extérieur
- Les horaires sont de 16h30-18h30

› L'étude pour les primaires :

- Le tarif est de 28.70 € par mois et par enfant
- Le tarif est de 40.18 € par mois et par enfant extérieur
- Les horaires sont 16h30-17h30

› Restauration scolaire :

- Le tarif est de 3.80 € par repas et par enfant
- Le tarif est de 5.32 € par repas et par enfant extérieur

Gratuité pour les enfants du service de garde entre 16h00-16h30 dans les deux écoles

› Le centre de loisirs le mercredi :

- Le tarif est de 17,00 € par mercredi et par enfant
- Le tarif est de 23.80 € par mercredi et par enfant extérieur
- Les horaires sont de 13h30 à 18 h00.



Effectifs scolaires année 2016/2017

· ÉCOLE DE L'AUNE :
L'effectif s'élève à 92 enfants répartis comme suit :



Niveau	Nb d'enfants
PS	29
MS	31
GS	32

· ÉCOLE PASTEUR :
L'effectif s'élève à 205 enfants répartis comme suit :

Niveau	Nb d'enfants
CP	41
CE1	43
CE2	39
CM1	40
CM2	42

S.T.R.F

- VOIRIE
- ASSAINISSEMENT
- RÉSEAUX DIVERS
- ENROBES
- TERRASSEMENTS



Société de Travaux et de Routes Francilienne
57, rue de la Libération • 91590 Boissy le Cutté
Tél. : 01 69 23 26 26 • Fax : 01 64 57 51 68

Une société de VINCI















Cérémonie des vœux du maire

Le vendredi 06 janvier 2017, à la salle polyvalente de la mairie d'ORMOY, Monsieur le maire Jacques GOMBAULT a présenté aux administrés, aux syndicats, aux entreprises qui travaillent pour la commune ainsi qu'aux élus des communes voisines ses vœux traditionnels au nom du conseil municipal pour cette nouvelle année.

Il a rappelé que tous d'une manière ou d'une autre, nous avons des responsabilités pour le bien-être de notre commune et que nous sommes censés ne rien attendre du hasard, qu'il fallait défendre nos idées républicaines donc se battre et s'unir.
Il a aussi rappelé les choses qui fâchent les fortes diminutions des dotations de fonctionnement et l'augmentation des prélèvements, en précisant que ceux qui ont le sentiment de payer constamment pour les autres en perdent le sens de la solidarité et que tous les psychologues le disent face à l'adulte démissionnaire, l'enfant roi réclame toujours plus.
Il a ensuite évoqué les projets pour notre commune et communauté de communes qui sont détaillés dans cet Ormoy infos.
A l'issue du discours un magnifique buffet dressé par Paris Réception était servi à toutes les personnes présentes.

Hélène Anfrui

Repas des Aînés

Nos aînés de la commune étaient invités le samedi 07 janvier 2017 comme chaque année au traditionnel déjeuner pour fêter la nouvelle année.
Cette journée était animée par le groupe :

SÉV ET STÉF
Hommage au Cabaret Parisien
Spectacle Rétro et interactif

La journée a commencé par le discours de Monsieur le maire **Jacques GOMBAULT** au cours duquel il a présenté ses vœux à tous les convives. Il s'en est suivi un convivial repas dansant.

MENU

Apéritif
Soupe de champagne (crémant)
Et Canapés assortis

Petite marmite de Saint Jacques et d'écrevisses
Petits Légumes au wok-Crème homardine

Carré d'agneau en croute de sésame
Tian de légumes à l'huile d'olives

Mesclun de Salades-vignaigrette au miel
Croustillants de chèvre de la Maison Houdot

Croquant au chocolat
Et sa verrine de panacotta aux fruits
Petit Pain individuel et Baguette Tradition

Café et son Petit Chocolat

BOISSONS

Vin Blanc
Macon Village
Réserve 2015
Vin Rouge
Bordeaux Château
Ballan-Larquette
2014
Eaux
Plates et
Pétillantes
Champagne







A l'issue de ce repas une rose a été remise à toutes les femmes présentes en plus du cadeau qui a été offert à tous les convives. **On aura pu noter l'ambiance festive des participants.**

Hélène Anfrui





Le personnel communal

Cette année du changement dans l'équipe du personnel communal qui œuvre chaque jour à nos côtés : dans l'administration de la commune son entretien, et celui des bâtiments communaux, pour le bien-être de nos chères têtes blondes, des Ulméens et Ulméennes en général.
Nous accueillons 6 nouvelles personnes, 5 en remplacement et une création de poste.
Deux de nos employés ont fait valoir leurs droits à la retraite
- **Annie Pommier,** atsem à l'école de l'Aune, présente depuis 1988 est remplacée par **Sabrina Lozanzo**
- **Mario Murreda** notre garde-champêtre arrivé à Ormoy en 1989, coule des jours heureux dans la Beauce profonde de ce fait Régine sa femme l'a suivi et elle est remplacée par **Christiane Laffont** aux services périscolaires.
- Un heureux évènement : **Virginie Perus** atsem a donné naissance à une petite fille Giulia. Félicitations aux parents pour cet heureux évènement et pendant son congé de maternité, **Cyrlène Menai** assure son remplacement.
- Pour renforcer le secrétariat où les tâches administratives malgré ou à cause de l'informatique sont de plus en plus importantes, **Anne-Laure David** vous accueille en mairie.
- **Karina Kouider** remplace Thibault Rechaussat animateur à l'accueil de loisirs et du périscolaire.
- Et enfin pour renforcer les services techniques **Pascal Coulon.**

Je tiens à remercier et à féliciter notre personnel communal pour leur dévouement et la gentillesse dont il fait preuve en intégrant les remplaçants, et à l'aide précieuse qu'il nous apporte dans notre mission, car plusieurs d'entre eux ont su et ont accepté ces derniers mois de fournir un effort supplémentaire. C'est encore le cas à l'heure où j'écris ces lignes. En effet certains de leurs collègues sont malades, ce qui désorganise quelque peu les différents services. Il n'est pas facile dans une petite commune de remplacer 2 ou 3 personnes sur une dizaine au pied levé !

Chacun à sa place, du plus humble au plus honoré, tous ont une importance déterminante dans le fonctionnement harmonieux de l'ensemble. Les tâches les plus obscures sont aussi indispensables que les autres, même si elles apparaissent souvent les plus ingrates. Je crois qu'une commune doit fonctionner comme une entreprise, avec autant de rigueur dans la gestion et l'organisation.
Je pense et j'espère que le plus grand nombre de nos concitoyens apprécie le service rendu.

Jacques Gombault


Sabrina Lozanzo


Christiane Laffont


Cyrlène Menai


Anne-Laure David


Karima Kouider


Pascal Coulon

Honorer les morts pour la France
Se souvenir du passé





A l'occasion du 71ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945, Jacques Gombault, les élus, les anciens combattants, les pompiers, le conservatoire de musique de Mennecy et les Ulméens se sont réunis au monument aux morts pour honorer la mémoire des morts pour la France.
En ce dimanche 8 mai, sous un magnifique soleil, les élèves de l'école élémentaire Pasteur ont récité, sous la direction des enseignantes, le poème « Liberté » de Paul Eluard. Poème qui prend toute sa puissance en ces temps tourmentés.

Hélène Anfrui

Hommage aux morts de la GRANDE GUERRE

Le 11 novembre 1918 était signé dans la forêt de RETHONDES, l'armistice qui prend effet à 11 heures et met ainsi fin à la PREMIERE GUERRE MONDIALE qui a duré 4 années, soulignant la victoire des ALLIES sur l'Allemagne.
Cette guerre longue et meurtrière mettant l'EUROPE à feu et à sang, fera 18.6 millions de morts dont 8 millions de civils.
Comme chaque année, les Ulméens se sont réunis au monument aux morts pour rendre hommage à toutes les victimes de cet épisode douloureux de notre histoire, et transmettre aux jeunes générations ce devoir de mémoire et ainsi transmettre le souvenir.
Etaient aussi présents lors ce cette cérémonie, deux anciens combattants qui avaient revêtu les uniformes de soldats de l'époque dont un à la couleur bleu horizon avec guêtres en cuir. Les enfants de l'école élémentaire ont chanté plusieurs couplets de la « MARSEILLAISE », une façon pour eux de participer à cette commémoration.
A l'issue de la cérémonie a été servi un vin d'honneur à la mairie.
Danièle Bonneveau, conseillère municipale, a reçu la médaille du travail.

Hélène Anfrui









Quelques dates à retenir pour 2017

JANVIER

› **le 21 :** Soirée d'Ormoy ça marche

FÉVRIER

› **le 25 :** La soirée du Foyer

› **le 26 :** La randonnée cycliste Les Retrouvailles du CODEP

MARS

› **le 05 :** Soirée Ormoy Country Boots OCB

› **le 18 :** Soirée de l'Escapade ulméenne

› **En Mars :** Inscription Périscolaire

AVRIL

› **Le 01 :** Soirée du Foyer

› **Les 15 et 16 :** Le Rendez-vous des Terroirs d'Ormoy Village Essonne

› **Le 23 :** Election Présidentielle 1 er tour

MAI

› **Le 07 :** Election Présidentielle 2eme tour

› **Le 08 :** Commémoration de la victoire de 1945

› **Le 28 :** Soirée Ormoy Country Boots OCB

JUIN

› **Le 03 :** Soirée du tennis de table

› **Le 11 :** législative 1er tour

› **Le 18 :** législative 2eme tour

› **Le 24 :** Ormoy s'amuse et fêtes des écoles

SEPTEMBRE

› **Le 02 :** Le Forum des Associations d'Ormoy

OCTOBRE

1ere quinzaine : vendanges des coteaux d'Ormoy

› **Le 07:** La soirée Choucroute du Foyer

› **Le 14 :** Le casino des Vins des Coteaux d'Ormoy

NOVEMBRE

› **Le 11 :** Journée nationale de commémoration tous les morts pour la France

› **Le 18 :** La soirée Beaujolais du Foyer

› **Le 26 :** La soirée du Pétanque Club d'Ormoy

DÉCEMBRE

› **Le 02 :** La soirée du pétanque club d'Ormoy

Chantiers jeunes

Le SIARCE organise, pendant les vacances scolaires, pour les jeunes scolarisés de 16 à 25 ans, des chantiers jeunes pour les sensibiliser aux problèmes de l'environnement. Pendant une semaine, une équipe de 8 en moyenne, encadrée par un adulte, donne de leur temps. Ils reçoivent en fin de semaine une gratification récompensant leurs efforts.

Ils ont contribué cette petite semaine de début novembre, à nettoyer le parc de Chateaubourg, en enlevant toutes les branches qui sont tombées lors des différents coups de vent de ces derniers mois, ainsi que celles tombées dans la mare. Ils ont aussi coupé quelques arbres morts ou penchant dangereusement, afin de rendre encore plus joli et attrayant cet espace de verdure au cœur de notre village.

Merci à eux, à leur encadrant Nicolas ainsi qu'au SIARCE pour cette initiative, l'organisateur de ces chantiers jeunes.

Jacques Gombault



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Communiqué de presse *Communiqué de presse*

Le 1er janvier 2017

La trésorerie de Mennecy ferme définitivement et les habitants des communes d'Auvernaux, Ballancourt S/Essonne, Chevannes, Champcueil, Echarcon, Fontenay Le Vicomte, Le Coudray Montceaux, Mennecy, Nainville Les Roches, Ormoy et Vert Le Petit. changent d'interlocuteurs pour le paiement de leurs impôts et de leurs produits locaux (loisirs, crèches, garderies, cantines, secours, etc …)

Contact :

Pour l'assiette et le paiement de vos impôts

SIP de Corbeil

21 bis rue Feray 91108 CORBEIL ESSONNES Cedex

☎ 0811 36 96 09*

Mel : sip.corbeil@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouvertures :

Lundi au vendredi de 8h45 à 12h –13h30 à16h15

Fermés au public les mardi après-midi et jeudi après-midi

*Service 0,06 €/mn + prix d'appel

Contact :

Pour les produits locaux

Trésorerie de La Ferté Alais

4 avenue du Général Leclerc – 91590 La Ferté Alais

☎ 01 64 57 56 10

Mel : t091012@dgfip.finances.gouv.fr

Horaires d'ouvertures :

Lundi au vendredi de 8h45 à 12h –13h30 à16h15

Fermé au public les mardi après-midi et jeudi après-midi





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RECENSEMENT
de la population 2017

www.le-recensement-et-moi.fr



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 19 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2017
SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, UTILE À TOUS
Plus d'information sur **www.le-recensement-et-moi.fr**

LE RECENSEMENT, C'EST UTILE À TOUS

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou développer les moyens de transport sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population de chaque commune (âge, profession, moyens de transport, conditions de logement...). Enfin, le recensement aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés, et les associations leur public.

En bref, le recensement permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population. C'est pourquoi il est essentiel que chacun y participe !

LE RECENSEMENT, C'EST SIMPLE : RÉPONDEZ PAR INTERNET COMME DÉJÀ 4,1 MILLIONS DE PERSONNES

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présentera chez vous muni de sa carte officielle. Il vous remettra la notice sur laquelle figurent vos identifiants pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papier à remplir qu'il viendra ensuite récupérer à un moment convenu avec vous. Pour faciliter son travail, **merci de répondre sous quelques jours.**

- **Pour accéder au questionnaire en ligne,** rendez-vous sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr et cliquez sur « Accéder au questionnaire en ligne ». Utilisez votre code d'accès et votre mot de passe pour vous connecter. Ils figurent sur la notice d'information que l'agent recenseur vous a remise lors de son passage. Ensuite, vous n'avez plus qu'à vous laisser guider.

- **Si vous répondez sur les documents papier,** remplissez lisiblement les questionnaires que l'agent recenseur vous remettra lors de son passage. Il peut vous aider si vous le souhaitez. Il viendra ensuite les récupérer à un moment convenu avec vous. Vous pouvez également les envoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Le recensement en ligne, c'est encore plus simple et cela a permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016. On a tous à y gagner !

LE RECENSEMENT, C'EST SÛR : VOS INFORMATIONS PERSONNELLES SONT PROTÉGÉES

Seul l'Insee est habilité à exploiter les questionnaires. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que les logements et les personnes ne sont comptés qu'une fois. Lors du traitement des questionnaires, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont donc pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

POUR EN SAVOIR PLUS, VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER À VOTRE AGENT RECENSEUR,
À VOTRE MAIRIE OU VOUS RENDRE SUR LE SITE WWW.LE-RECENSEMENT-ET-MOI.FR

RECENSEMENT

Vous trouverez ci-dessous la photo des 3 agents recenseurs de la commune d'Ormoy qui collecteront les divers imprimés sur notre commune **du 18 janvier au 19 février 2017.**
Pour le bon déroulement de cette campagne, merci de leur réserver un bon accueil



Christiane Laffont



Nadège Holl



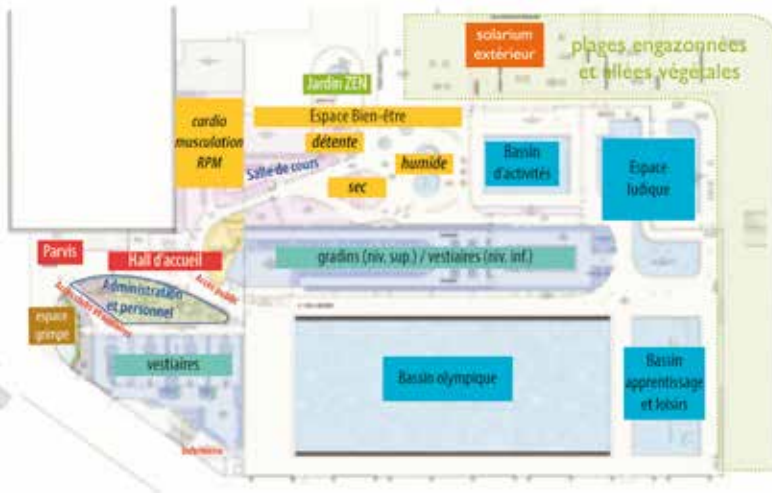
Mylène Hubra

La piscine intercommunale de la Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE)

Mes vœux de 2016 pour la réhabilitation de la piscine intercommunale, ou « Aquastade », ont été entendus.







La procédure de mise en concurrence au travers d'une délégation de service public (DSP) pour la réhabilitation de l'ancienne piscine départementale située à Mennecy, désormais propriété de la CCVE, est arrivée à son terme. Ce n'est plus un serpent de mer !
Ce fut laborieux mais le projet est pleinement engagé et la commission de délégation de service public a arrêté son choix sur le groupement de sociétés ENGIE COFELY et RECREA tant pour les travaux de réhabilitation que pour la gestion et l'exploitation sur le long terme de cet équipement sportif intercommunal.

Après une première mise en concurrence lancée en 2013, que nous avons dû classer sans suite ; nous, la CCVE, avons relancé une procédure de DSP début 2015.
Cinq entreprises ou groupement d'entreprises ont remis une offre. Trois d'entre elles ont été retenues pour les négociations.
Le temps peut paraître long mais nous nous devons de respecter les délais réglementaires et administratifs incompressibles, étude des propositions, questions/réponses avec les différents candidats. Les élus de la CCVE, ainsi que moi-même, avons achevé en décembre 2015 le second tour de négociation, des journées marathon où nous recevons chaque candidat en moyenne trois heures par audition, pour ensuite débriefer ; toute cette procédure se déroule sur la même journée pour une question d'égalité de traitement des candidats.

Le contrat de délégation de service public a été signé en juillet 2016 entre la CCVE et le groupement ENGIE COFELY et RECREA, désormais partenaire de l'établissement public pour la réhabilitation du stade nautique dans un premier temps puis de l'exploitation pendant les douze prochaines années.
Au terme d'un travail de longue haleine avec les élus de la CCVE, le permis de construire a été déposé au 3eme trimestre 2016 et signé fin décembre 2016 par Monsieur le Maire de Mennecy, puisque l'aquastade se trouve sur le territoire de la

commune de Mennecy. Il sera purgé du recours des tiers dans les 2 mois avec un mois supplémentaire pour les recours administratifs. Enfin une durée des travaux de réhabilitation de 21 à 24 mois.
Les travaux devraient débuter fin mars 2017 ! Ce qui conduirait à une mise en service fin 2018 et une ouverture au public début 2019.

21 mois de travaux, cela peut sembler interminable mais nous souhaitons et devons réhabiliter complètement le centre nautique Maurice Herzog afin de le rendre entièrement conforme aux normes en vigueur avec des solutions techniques de performance durable. Seuls devraient être gardés l'ossature existante et le bassin olympique de 50 mètres.
Un grand projet pour la Communauté de Communes dont le montant des travaux devrait s'élever à environ 18 millions d'euros HT minimum (architecte, Bureau d'étude maitrise d'œuvre et travaux).

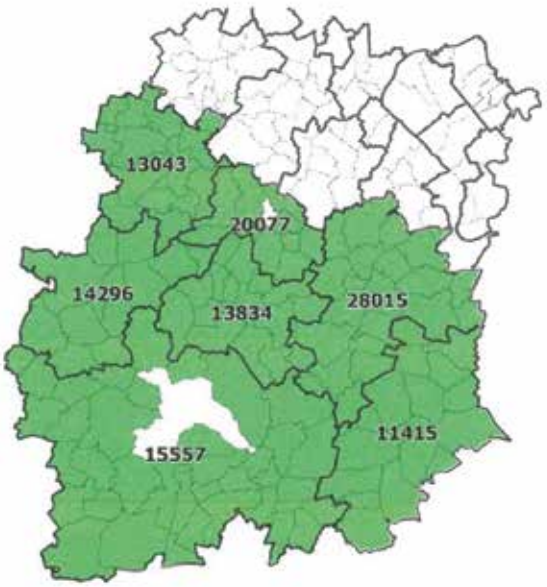
Projet qui sera financé comme suit par des subventions à plus de 60 % :
Département : 7 500 000 €
Région : 2 560 000 €
Centre national pour le développement du sport (CNDS) : 500 000 €
ETAT au titre de la DETR : 287 020 €.
Restera à la charge de la CCVE la différence pour l'investissement et une contribution financière annuelle de l'ordre de 700 000 € à 800 000 €.
Les enfants de nos écoles, moyennant une contribution des communes, et les habitants de la CCVE pourront enfin retrouver un centre aquatique, équipé d'un centre de remise en forme.
Une dizaine d'années d'efforts, de travail, de réunion, de recherches de subventions, pour arriver à avoir un centre aquatique digne de ce nom.
La CCVE, via cette réhabilitation, fait la promesse de redonner vie à un équipement sportif qui faisait défaut à toutes les communes de l'intercommunalité. Les visiteurs y trouveront hammam, saunas, douches massantes, bains à remous, coin de détente et tisanerie avec jardin zen privatif, un espace de remise en forme, un espace de grimpe ludique avec un mur d'escalade... Et bien sûr, le bassin olympique qui a fait la renommée d'un équipement sans précédent dans la couronne parisienne !

Jacques Gombault

LE HAUT OU TRÈS HAUT DÉBIT À ORMOY



Comme je l'écrivais dans le dernier Ormoy infos, nous sommes au 21eme siècle et malgré ce que peuvent nous dire les différents opérateurs de téléphonie bien des zones d'ombres existent sur le territoire français et dans la région Ile de France et encore plus dans le sud Essonne ou les communes encore rurales. Nous sommes, en Mairie, comme une grande partie des habitants d'Ormoy affectés par le peu de débit informatique ou les dysfonctionnements réguliers.
Le développement numérique représente un potentiel de croissance qui investit de multiples champs de la vie quotidienne de nos concitoyens : éducation, innovation, santé, travail, transport, tourisme... Dans tous les secteurs, le numérique permet d'imaginer de nouveaux modèles qui soient à la fois sources de développement et porteurs de valeurs citoyennes, sociales et/ou environnementales.
Le déploiement des réseaux à très hauts débits en fibre optique représente pour les collectivités un enjeu très important.
Le Très Haut Débit est la priorité pour le vice-président en charge du dossier Monsieur Patrick IMBERT qui est aussi le président de notre communauté de communes. Priorité qui est partagée par l'ensemble de l'Exécutif départemental puisque, malgré les difficultés budgétaires importantes du Département, ce projet est le seul qui n'ait pas fait l'objet de coupes financières.
Nous avons œuvré, continué à œuvrer au sein de la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour améliorer cette situation.
Avec le conseil départemental nous avons établi un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de l'Essonne (SDTAN) afin de faciliter la réalisation des projets conduits par les intercommunalités.
La CCVE a saisi cette opportunité immédiatement. Des premiers travaux ont débuté, début 2015 pour une première étape intermédiaire de « montée en haut débit », elle a concerné 4000 lignes dont le débit était à peine de 600Ko. Des travaux ont été réalisés sur 6 sous-répartiteurs dans le sud de la CCVE, zone très peu couverte. La durée des travaux pour chaque sous-répartiteur est de 12 à 18 mois. Ils consistent à tirer une fibre optique du central au sous-répartiteur les derniers mètres du sous-répartiteur à l'abonné restant en cuivre.

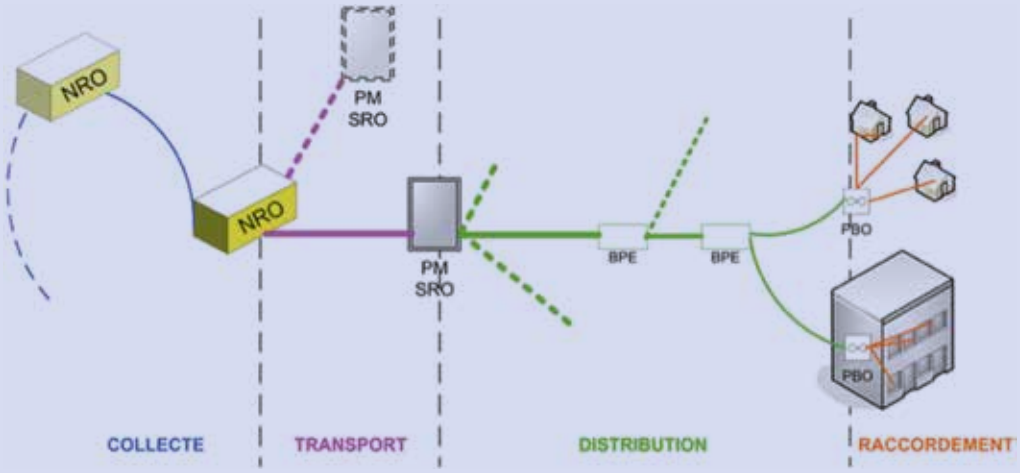


La zone verte, sur la carte ci-contre, illustre la tranche ferme du projet départemental, c'est-à-dire la zone publique non prise en charge par les opérateurs privés ou un autre Réseau d'Initiative Publique.

Courant 2015, a été menée une nouvelle étude d'ingénierie.
Objectif : faire aussi bien en diminuant les coûts prévus. Objectif atteint puisque le coût prévisionnel passe à 116,2 Millions d'€, au lieu de 142,2 Millions d'€ initialement prévus, à ambition constante évidemment.

Pour autant, le Département ne pourrait pas assumer seul un tel investissement. Les intercommunalités financeront donc une partie du budget à travers le Syndicat Mixte Ouvert (SMO), "Essonne Numérique", créé fin 2015.
L'Etat et la Région Ile-de-France ont été également sollicités. Celle-ci a officiellement annoncé un co-financement au projet d'aménagement numérique de l'Essonne à hauteur de 22,5 M€ pour la période 2014-2019. Le Département peut aussi compter sur le soutien de l'Etat qui a donné son accord préalable de principe pour un montant de 13,95 M€ sur 5 ans.

A quoi ressemblera l'architecture du réseau fibre optique (FTTH) ?



- Les NRO (Nœud de Raccordement Optique) desservent en moyenne 10 à 12 000 prises (échelon EPCI).
- Les SRO (Sous-Répartiteur Optique) ou PM (Point de Mutualisation) desservent 300 à 400 prises.
- Les raccordements des parties terminales seront faits dès lors que le client final aura souscrit une offre auprès d'un fournisseur d'accès à Internet.

Ce projet permettra, à terme, à tous d'avoir accès au Très Haut Débit. Mais encore faut-il qu'ils soient titulaires d'un abonnement auprès d'un opérateur internet de leur choix et que cet abonnement comprenne bien une connexion Très Haut Débit...
En concret, l'arrivée théoriquement du haut débit pour Ormoy devrait être pour la fin de l'année 2017.

Jacques Gombault

Le tri est l'affaire de tous !

Une révolution dans le tri des emballages !
C'est encore plus simple de bien trier

Vous disposez de bornes d'apport volontaire pour vous faciliter le tri depuis le 1er octobre 2016 pour pouvez également y trier les pots, barquettes, films, flacons plastiques, bidons, ...
Ces bornes d'apport volontaire sont à votre disposition au :

- Parking de l'école de l'Aune à côté du cimetière
- Chemin des deux communes à proximité du terrain des Pâtis

Des dépliants sur le guide pratique du tri sont disponibles en mairie ainsi que des stickers pour les bacs - poubelles.
La commune d'Ormoy compte sur le civisme de chacun d'entre vous, afin de maintenir notre ville agréable.

Anne-Laure David



Les dépôts sauvages :
Une mauvaise habitude à éradiquer

Les dépôts sauvages sur la voie publique y compris autour des bornes d'apport volontaire sont interdits et punis sévèrement par la loi.
Les contrevenants s'exposent à des amendes allant de 35 € à 150 €. Si un véhicule est utilisé pour effectuer le dépôt, l'amende peut s'élever à 1 500 euros, avec confiscation éventuelle du véhicule.
L'amende peut être supérieure en cas de récidive.
La municipalité mettra tous les moyens en œuvre pour que ces incivilités cessent et que la ville d'Ormoy garde son cadre de qualité.
Néanmoins, les dépôts sauvages ne sont pas une fatalité.
Aujourd'hui, beaucoup profitent du passage régulier des agents communaux pour se débarrasser de leurs déchets, cette collecte représente pour la commune un coût et une opération importante et très prenante pour les services techniques, qui effectuent régulièrement et avec efficacité cette mission pour la satisfaction des Ulméens.

Il s'agit d'une obligation de salubrité publique que la commune met en œuvre au travers des services techniques dont malheureusement certains abusent en toute impunité.

Si vous ne pouvez pas attendre une prochaine collecte de déchets, sachez que vous pouvez utiliser gratuitement les services des déchetteries du SIREDOM. Pour cela les badges d'accès sont disponibles en mairie (il suffit de vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile).

Ces déchetteries reçoivent de nombreux types de déchets : cartons, objets, mobilier, végétaux, encombrants, gravats, bois, lampes, déchets d'équipement électriques et électroniques, déchets diffus spécifiques, piles et accumulateurs, huiles moteurs, huile végétale, verres, papiers, textiles, pneumatiques... Par contre, les déchetteries ne reçoivent pas les ordures ménagères, les cadavres d'animaux, les carcasses de voiture, l'amiante, les déchets présentant un risque explosif ou radioactif.

Pour les déchets verts, des composteurs et des sacs sont à votre disposition en mairie ainsi que le calendrier des collectes.
Ils vous seront facturés sur votre facture d'ordures ménagères émise par la CCVE.

Anne-Laure David



Sonne Essonne



Sonne Essonne est un ensemble de musiciens amateurs de niveaux différents (pratique autonome, et bases musicales et instrumentales acquises), d'instruments différents, partageant la même passion : la musique.
Les répétitions se déroulent pendant la période scolaire, à Ormoy (Essonne). Le répertoire, très varié, est arrangé pour chaque instrumentiste en fonction de son niveau.
Sonne Essonne réalise 2 à 3 concerts par an, dont des interventions pour les publics scolaires, Ormoy, Lisses... dans le but de sensibiliser les jeunes publics à la musique et aux instruments constituant l'ensemble.
Sonne Essonne, est un ensemble instrumental, régi par La Douçaine Association Loi 1901.Cette association a pour but la promotion artistique au sein de différentes activités amatrices et/ou professionnelles.
Le traditionnel Concert de Noël a eu lieu à Ormoy le Samedi 17 décembre 2016 en l'église Saint-Jacques d' Ormoy.
Magnifique concert mais malheureusement comme les années précédentes peu d'Ulméens étaient présents.

Le Programme du 17 décembre 2016

Histoire d'un acteur inconnu d'Alfred Schnittcke (Bande originale de film)
2 musiques de films de Vladimir Cosma
Extrait de la suite de Peer Gynt de Edvard Grieg
Jalousie, Tango de Jacob Gade
Symphonie n°4 (2è mouvement) de Félix Mendelssohn
El Choclo, Tango d'Angel Villoldo
Aria de la suite N°3 de Johann Sébastien Bach

Les Instrumentistes

Flûtes Traversières : Véronique Beaubreuil
Clarinette Basse : Corinne Colombies
Violons : Caroline Yaich - Alain Loitière
Violon et violon-alto : Laurent Luder
Violoncelles : Béatrice Montessuit - Georges Lombardo
Piano : Gilles Christol

Le Prochain concert sera le Samedi 13 mai 2017 - 20h30 en l église de Cheptainville

Un concert exceptionnel !
3 chanteurs de talent seront invités. Notre programme sera constitué d'œuvres très célèbres extraites d'opéras et opérettes...solo, duo, ou trio de Rossini, Mozart, Pergolèse, Bizet, Verdi, Délibes, Haendel...
Ne passez pas à côté de ces grands talents que nous aurons la chance d'accompagner, un moment qui promet d'être magique! Si vous souhaitez être informé de nos prochains concerts, merci de nous envoyer un message sur:
contact@lamusiquesurmesure.fr

Les vendanges 2016

Cette année, les vendanges ont eu lieu le samedi 8 octobre, beaucoup plus tardivement que l'année précédente à cause des mauvaises conditions climatiques.

Cette journée a débuté sous le signe de la bonne humeur par un bon casse-croûte convivial entre adhérents et bénévoles qui étaient venus munis de leur sécateur pour participer à ces vendanges. Vendange étant cette année un bien grand mot, plutôt « petite cueillette de grappes de raisin », serait le terme à employer. Il en a fallu du courage non pas pour récolter la quantité de raisin, mais pour assister impuissant à cette maigre récolte. Décevant résultat au regard des soins consentis toute l'année sur notre petit vignoble. Une petite et mauvaise récolte causée par le froid et la pluie qui n'a pas permis aux grains de raisin d'être gouteux et pleins de jus.

Ce sera seulement 60 kg de raisins cueillis, ensuite triés (beaucoup de travail) et pressés afin d'obtenir à peine 25 litres de jus la plus mauvaise récolte à ce jour. Nous avons eu une pensée pour les vignerons professionnels pour qui les vendanges et le vin sont leur gagne-pain.

Geneviève GOMBAULT









L'association des Côteaux d'Ormoy

Notre soirée annuelle des coteaux d'Ormoy le Casino des Vins s'est déroulée le 15 octobre et a remporté un vif succès.

Le repas servi dans la salle des fêtes a débuté par une dégustation.

Nous avons choisi cette année de renouer avec l'animation VINI VEGAS que nous avions déjà sollicitée.
La soirée fut fort animée, les personnes désireuses de participer ont pu déguster quelques vins en trouvant la provenance et le nom des vins. On pouvait ainsi gagner des jetons en répondant à des énigmes, toutes portant sur le thème du vin, des indices étaient donnés aux joueurs par les animateurs.

Une table de senteurs a permis aussi à ceux et celles qui ne consommaient pas d'alcool de recevoir aussi des jetons en découvrant différents arômes.

En fin de soirée avec ces jetons, une vente aux enchères était organisée afin d'acquérir des lots. Un tirage au sort final a permis à chaque table de partir avec un lot.







Chaque adhérent a reçu une bouteille de notre cuvée 2015 « cuvée Marco » avec la Maxime de Montaigne : «Servez-leur du bon vin, ils vous feront de bonnes lois »
Un tirage nous a permis de découvrir le nom de notre prochaine cuvée qui sera celle de Michel.

Un grand merci à tous nos participants et nos sponsors, en particulier METRO et GAMM VERT

Geneviève GOMBAULT

Rendez-Vous des Terroirs



Le 14ème Rendez Vous Des Terroirs s'est tenu cette année les 9 et 10 avril 2016 sous l'immense chapiteau aux rayures rouges et blanches comme les années précédentes.

L'inauguration a eu lieu le samedi 9 avril à 11 heures en présence du Président Michel VANIER, du Maire Jacques GOMBAULT de différentes Personnalités, de notre Député Franck Marlin de son suppléant Bernard Bouley, Gérard Hebert Conseiller régional, Caroline Paratre Vice-présidente du Conseil Départemental, Marie Claire Chambaret conseillère départementale des Maires ou adjoints des communes voisines, Laurence Budelot, , Jacques Joffroy, Jacques Bernard, jean Luc Gouarin, Alain Lequellec , Bertrand Bertuzzi, Daniel Corre, Jean Pierre Dubois ainsi que tous les bénévoles et participants.

Sous le chapiteau, c'est une trentaine d'artisans et de producteurs de produits de bouche qui nous ont proposé divers produits du terroir tels que, fromages, charcuterie, foie gras, escargots, olives, miel, confiture et bien d'autres condiments. Les vins de nos régions françaises étaient aussi bien présents. Les vignobles de Champagne, d'Alsace, du Beaujolais, de Loire et du Bordelais étaient bien représentés.

Tous ses produits pouvaient être dégustés sur place si l'envie ou le plaisir était là.

A l'intérieur de la salle des fêtes nous étions accueillis par un tourneur sur bois qui nous a montré son savoir-faire tout au long du week-end.

Les artisans présents dans la salle des fêtes nous ont ravis par leurs dernières créations de bijoux fantaisie, de bijoux de sacs, mais aussi, de tableaux, de lampes, de sacs, de savons ou d'huiles et bien d'autres choses encore.

Deux peintres amateurs présentaient aussi leur travail Josette Duboz et Jean-Yves Simonin
Quel plaisir pour les yeux !
La salle du conseil a accueilli une exposition PHYTO SANITAIRE

La radio locale Radio Rezo nous a accompagnés pendant ces deux jours proposant un concours pour nos visiteurs. Ceux-ci devaient deviner le prix d'un panier garni de produits prêtés par les exposants. Le prix du concours était un séjour détente à l'espace Léonard de Vinci à Lisses.
Depuis les heureux gagnants nous ont déclaré « être ravis d'avoir découvert cet endroit et d'avoir passé un excellent moment »

Bien sûr les enseignantes ont pu faire découvrir aux plus petits la ferme de Jean-François représentant l'association OASIS qui s'était installée sur l'espace vert derrière la mairie avec ses lapins, poules, canards, chèvres, moutons, ânes et veaux.

Pour l'année 2017 les dates à retenir seront les 15 et 16 avril
A noter dans votre agenda.

Geneviève Gombault







LE BILLARD CLUB d'Ormoy

Venez nous voir, vous y essayer et peut-être même, vous y inscrire ?
Ouvert tous les jours, très bonne ambiance, mixte, jeunes et moins jeunes.
Situé au sous-sol de la mairie d'Ormoy.

Cours d'initiation gratuits :
Tous les samedis de 9 à 11h

Adhésion :
50€ l'année + 1,50€ par matinée
ou forfait de 90€ l'année
tarifs préférentiels pour les Ulméens





3 BILLARDS FRANÇAIS DE COMPETITION

Section tennis de table

Le club de Tennis de Table d'Ormoy a été créé par Jean-Claude LEDUC, président de 1995 à 2015.
Aujourd'hui c'est Mathurin CYPRIENNE qui a repris la présidence. Le club se compose actuellement de 13 joueurs, de niveau Non Classé à 11. Le club participe au Championnat départemental par équipe, en 2ème Division, et en championnat de Paris en 1ère Division, plus une équipe en réserve. L'année dernière, ORMOY TT finit au milieu de tableau de sa poule en 2ème Division et finit 2ème de sa poule en 1ère Division.
Plus qu'une équipe, ce sont de véritables camarades, ayant plaisir à se retrouver et jouer dans la joie et la bonne humeur.





Vous aimez la danse country





L'ESPRIT COUNTRY...
C'est partager la passion de la Musique Country, de la danse, de l'amitié sans contrepartie, sans esprit de compétition.
La dance Country doit demeurer une simple activité de plaisir, de passe-temps et permettre de partager la joie d'être ensemble et de danser.
C'est l'essentiel !!!

LA COUNTRY MUSIQUE ...
Elle est issue du mélange de musiques venues d'horizons divers avec chacune leurs traditions propres (irlandaise, écossaise, anglo-saxonne, espagnole, française, indienne, polonaise, italienne et esclaves africains).

De LA COUNTRY à la LINE DANCE
On trouve également de plus en plus de danses dites Line Dance ou new line, c'est-à-dire des chorégraphies de country sur des musiques très modernes et de genre non-country. On peut citer par exemple Rolling In The Deep et Watch It Burn, dansées respectivement sur Rolling In The Deep et Set Fire To The Rain d'Adele, Timber sur la chanson de Ke$ha ou encore Hey Brother d'Avicii.
Le principe de la COUNTRY Line Dance

La country se danse sur tous les types de musique country : valse, cha-cha-cha, irlandais, rock, pop, voire tango, etc. Elle se pratique en ligne, seul, en contrat, en cercle ou en couple, Aujourd'hui, il existe plus de 2000 chorégraphies. Le principe est simple : il faut répéter une chorégraphie sur un certain nombre de murs basé sur des séquences de 8 temps..

Dès Septembre, l'Association « **Ormoy Country Boots** » vous invite à les rejoindre :
- les lundis pour les débutants de 20h30 à 22h00 dans la salle au sous-sol de la mairie
- les mardis pour les plus avancés de 19h30 à 21h à la salle rue du Four, à Ormoy.
Pour toute information rendez-vous sur le mail:
ormoycountryboots@gmail.com

Mylène HUEBRA
Présidente

Self Défense

Vous souhaitez apprendre à vous **défendre** par l'acquisition de techniques simple et efficace.
L'association L.K.Y.S vous transmet de façon **progressive** et à votre rythme la synthèse de 47 années d'expériences de Maître Lee Kwan Young dans l'enseignement des arts martiaux et de son application sur le terrain en tant que fonctionnaire de police.
Il est le fondateur d'une synthèse de **défense personnelle** : **le Hoshin Moosool.**
Les **techniques** utilisées sont extrêmement larges **(Coups de poing, coups de pied, clés de bras, roulades et chutes...)**
Son représentant à **Ormoy**, M Taipina Olivier, ceinture noire 4ème Dan, vous propose de vous initier chaque **samedi matin** à cet art martial Coréen. Le but est **de progresser mutuellement, physiquement et mentalement** dans un esprit convivial pour être le plus efficace possible.
Plus d'informations sur le site internet : **http://www.hoshinmoosool.com/ormoy**
Hoshin Moosool
A partir de 15 ans
Cours le samedi matin de 10h00 à 11h30
Salle des sports au sous-sol de la mairie
Cours d'essai offert
M Taipina Olivier : 06.14.63.87.36

Olivier Taipina



ESCAPADE

L'assemblée générale du club ESCAPADE s'est déroulée le 1er avril 2016.
Voici le récapitulatif du programme très riche et varié des manifestations et sorties qui se sont déroulées cette année 2016.

- **Le 07 février**, cabaret spectacle « LE DIAMANT BLEU », *60 participants.*
- **Le 06 mars,** théâtre à Paris «LA CANDIDATE », 53 personnes.
- **Le 19 mars,** notre traditionnelle soirée « TARTIFLETTE », *100 participants.*
- **Le 22 mai,** la sortie aux « GROTTES DE FOULON«, annulée par manque de participant.
- **Le 11 juin,** croisière repas sur la Marne avec visite de la ville de REIMS.
- **Le 25 juin,** le club tient un stand avec jeu de palets (ORMOY S'AMUSE 2016).
- **Du 10 au 17 septembre,** séjour aux îles CANARIES dans un hôtel splendide avec ses 3 piscines, repas à thème et excursions. Séjour vivement apprécié par notre groupe de 30 personnes.
- **Le 29 octobre,** un grand nombre de participants (2 cars pour 110 personnes), pour la fête de la coquille Saint Jacques à VILLERS SUR MER.
- **Le 11 décembre,** nous avons terminé l'année avec une pièce de théâtre de Florian Zeller, au Théâtre de Paris (18ème arr), « L'ENVERS DU DÉCOR » , *55 personnes.*

Les sorties pour l'année 2017 sont consultables sur notre site, www.lescapadeormoy91.jimdo.com/



En prévision :
- Assemblée générale le 31 mars 2017.
- Pièce de théâtre «Inséparables» à la Michodière, le 5 mars 2017
- Cabaret spectacle croisière-soirée Escapade le 18 mars 2017 (rétrospective des 5 années écoulées)
- Voyage aux îles BALEARES du 16 au 23 septembre 2017.

D'autres sorties sont en cours d'élaboration.





Je remercie tous mes collègues et amis bénévoles pour leur dévouement lors de nos manifestations et sorties.
Notre devise **« Tous Ensemble, Tous Ensemble ».**

Denis BIZET



Quelques nouvelles du foyer

Notre équipe, est toujours présente au cours de l'année pour organiser ses soirées dont vous pouvez retrouver les dates à la fin de cet article.

Nous avons à cœur de permettre aux Ulméens et aux personnes extérieures qui nous suivent depuis plusieurs années de venir passer un bon moment en notre compagnie. Nos soirées ont un succès différent, avec une participation moyenne de 80 personnes.

Samedi 25 juin, « Ormoy s'Amuse », après des semaines de pluie, d'inondations sur la commune, le soleil de la fin juin était au rendez-vous pour cette manifestation. Nous n'avions jamais eu autant de monde sur le stand restauration depuis des années. Mais au moment du repas, nous avons rencontré des problèmes électriques, puis des friteuses capricieuses. Denis BIZET, président de « L'Escapade » est même venu nous prêter main forte pour servir tout ce monde, merci à toi.

A cette foule inattendue, à leur patience, leur gentillesse et leurs mots d'encouragements pour l'équipe nous leur disons MERCI, MERCI, MERCI et à l'année prochaine.

- **Président d'honneur :** Jacques GOMBAULT.
- **Présidente :** Sylviane PRAET.
- **Vice-président :** Pierre SORBIER.
- **Trésorier :** Gérard MARTY.
- **Trésorier adjointe :** Danièle MARTIN.
- **Secrétaire :** Joël PRAET.
- **Secrétaire adjoint :** Alain RECHER

D'autre part, je tiens aussi à signaler la présence au sein du Foyer des sections :

- **Artisanat féminin :** Yvette CAMUZAT.
- **Billard :** René SOENEN.
- **Tennis de table :** Mathurin CYPRIENNE.

Quelques dates à retenir pour l'année 2017 :

- **Soirée disco :** 25 février.
- **Soirée Printemps :** 1er avril.
- **Ormoy s'Amuse :** 1er juillet.
- **Soirée choucroute :** 7 octobre.
- **Soirée Beaujolais :** 18 novembre.

Pour les réservations : Tél. au 01.64.57.11.30. Les règlements doivent être déposés en mairie le mercredi avant la soirée. Merci de votre compréhension.

Je ne terminerai pas l'article, sans remercier, toute l'équipe, sans qui nous ne pourrions organiser nos soirées au total une douzaine de personnes.
A tous je vous dis merci.

Sylviane PRAET.













Krisaor

L'association Krisaor a participé au concours national de la CND (Confédération nationale de danse) organisé à Dijon.

L'association est revenue avec un très bon palmarès puisque nous avons remporté 4 premiers prix :

- Kaycy Layigui et Lisa Flesselle dans la catégorie duo préparatoire
- Lina Guillou-Hanouzet dans la catégorie individuel préparatoire
- Groupe préparatoire avec la chorégraphie Somewhere (Bassot Jodie, Batista Cristina, De la Torre Léane, Flesselle Lisa, Guillou-Hanouzet Lina, Layigui Kaycy, Oulier Hanaé et Ramahefasolo Elena)
- Groupe catégorie 1 avec la chorégraphie A long walk (Azzouza Lucie, Caillot Thomas, Diawara Louna, Guerra Manon, Pochon Chloe, Tissier Emma, L'honore Julie)

Un grand bravo aussi aux professeures, Maud Collingwood et Emilie Lang.

Alice SEBBAG
Présidente de l'Association Krisaor





ORMOY ÇA MARCHE



Malgré le temps pluvieux qui nous a contraints à renoncer à plusieurs randonnées, nous avons pu réaliser une bonne douzaine de sorties au cours de cette année.
Sur les bords de la Juine à Méréville, dans les sables du « Cul de chien » en forêt de Fontainebleau ou encore sur les chemins escarpés de la Dame Jouane à Larchant, les randonneuses et randonneurs de l'association « ORMOY ÇA MARCHE » ont pu admirer notre belle région.
Nous nous retrouvons le dimanche après-midi, toutes les deux semaines, afin de marcher à notre rythme. Nous n'avons pas pour but de faire de la marche sportive, mais plutôt de nous promener en regardant la nature.
Lorsqu'il y a des difficultés, nous en avisons notre petite troupe afin que chaque personne décide ou non de se joindre à la sortie proposée. Nous vous convions à venir faire un essai. Nous vous donnons rendez-vous place de la Mairie à 13 h 15. Il suffit de passer un coup de fil afin que nous soyons avisés de votre venue.
Nos contacts : Antoine Delaître 01.64.57.18.78 - 06.95.59.77.50 ou Danièle Martin 06.30.91.30.20

Danièle Martin







Loto du 02 décembre 2016



130 personnes étaient venues tenter de gagner de nombreux lots dont un ordinateur portable, une tablette, un robot ménager, une cafetière « TASSIMO », des chocolats offerts par « Sucré salé », un bon d'achats de « CARREFOUR »……





ORMOY S'AMUSE

LE 25 JUIN 2016





La pluie et la fraîcheur ont fait une trêve pour nous permettre de profiter pleinement de la fête du village. En effet, les Ulméens se sont bien mobilisés pour que cette fête soit une réussite. Le matin, ils ont assisté au spectacle des classes maternelles puis aux chants des élèves des cours élémentaires.

Au cours de ce spectacle les enfants ont rendu un vibrant hommage à Madame DESMOULES en chantant **« Ce n'est qu'un au revoir»**.

La kermesse des écoles a ensuite eu beaucoup de succès, les enfants étaient heureux de pouvoir enfin prendre l'air après des semaines de pluie et de mauvais temps.

Un groupe folklorique celte a animé l'après-midi et initié aux danses bretonnes les Ulméens au son aigre et cadencé des binious.

Le soir, a eu lieu la traditionnelle retraite aux flambeaux qui s'est terminée par un magnifique feu d'artifice.

Hélène Anfrui





FORUM DES ASSOCIATIONS

10/09/2016

Afin de vous faire découvrir et vous inscrire, si vous le désiriez, de nombreuses associations de notre village étaient présentes à la mairie :

- La gymnastique
- La danse
- La Country (nous avons eu droit à une démonstration)
- Le billard
- Le tennis de table
- Self Défense

Mais aussi

- Le Foyer
- L'Escapade
- Le Comité des Fêtes
- Ormoy Village Essonne
- Ormoy ça marche

Malheureusement peu de monde s'est déplacé. Nous renouvellerons l'expérience l'année prochaine en espérant une plus forte mobilisation.

Hélène Anfrui













maisons de lumière
TECHNAL
- fenêtres
- portes
- vérandas
- volets
- Alu / PVC

VOTRE ESPACE MENUISERIES

RGE QUALIBAT
FABRIQUÉ PRÈS DE CHEZ VOUS
BUBENDORFF POINT CONSEIL



sgdb91.mdlbytechnal.fr

01 69 04 36 70

164, Avenue Gabriel Péri
91700 SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS
CENTRE VILLE

Bar / Restaurant
Le Relais d'Ormoy
Spécialités Franco-Portugaises
Ouvert du Lundi au Vendredi soir
de 7h00 à 19h00
6 rue du Général Leclerc
91540 Ormoy

TRAVAUX PUBLICS DE SOISY
TPS
Ensemble, réalisons vos projets

Aménagements urbains,
Equipements collectifs,
Travaux routiers & particuliers,
Equipements industriels & logistiques



35, rue de la Ferté-Alais 91840 Soisy-sur-Ecole
Tél. : 01 64 98 03 83 – Fax : 01 64 98 44 10
www.tpsoisy.fr – Email : tpsoisy@wanadoo.fr

OCTOBRE ROSE 2016
Une mammographie peut sauver une vie.

1 femme sur 8 sera concernée dans sa vie par le cancer du sein.

Détecté à un stade précoce, le cancer du sein peut non seulement être guéri dans 9 cas sur 10 mais aussi être soigné par des traitements moins lourds. C'est pourquoi, aujourd'hui, le dépistage est une arme efficace contre ce cancer.

L'ADMC 91 *(Association pour le Dépistage des Maladies Cancéreuses de l'Essonne)* invite tous les 2 ans par courrier les femmes de 50 à 74 ans, sans symptôme apparent ni facteur de risque particulier à réaliser une mammographie (radiographie des seins) de dépistage chez le radiologue de leur choix. L'examen **pris en charge à 100 % par les caisses d'assurance maladie sans avance de frais,** comprend un examen clinique des seins et une mammographie.
Dans certains cas, votre médecin traitant ou votre gynécologue vous conseillera d'autres modalités de surveillance, notamment si vous avez des antécédents familiaux de cancer du sein.

Dans plus de 93 % des cas, la mammographie est normale. Elle est systématiquement envoyée par le radiologue à l'ADMC 91 **où elle est lue par un 2ème radiologue spécialement formé.**

Dans moins de 7 % des cas, une anomalie est identifiée. Cela ne signifie pas que c'est un cancer, dans la plupart des cas, l'anomalie est bénigne. Pour en identifier l'origine, le radiologue propose des examens complémentaires. Pour surveiller l'évolution d'une image qui paraît bénigne, il peut demander une surveillance rapprochée. Ces examens sont pris en charge dans les conditions habituelles de remboursement par les caisses d'assurance maladie.

Pour être utile **cette mammographie doit être faite très régulièrement, tous les 2 ans**. Dans l'intervalle, n'hésitez pas à consulter sans tarder un médecin si vous remarquez des changements inhabituels au niveau de vos seins.

Pour plus de renseignements, **consultez le site internet de l'ADMC 91** à l'adresse suivante: www.admc91.org ou contactez-nous par téléphone au 01 64 90 52 12 ou par mail à : sein@admc91.org





ORGESSONNE

Depuis 2014, le CLIC Orgessonne se mobilise avec les Associations caritatives locales et départementales afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées de 60 ans et plus.

Une convention signée en juin 2015 officialise désormais notre partenariat avec les Petits Frères des Pauvres de la Vallée de l'Essonne, le Panier Solidaire, le Secours Populaire Français (fédération de l'Essonne), Les Restos du Cœur (Départemental) et la Caravane du partage.



OUVERTURE D'UN POINT CONSEIL BUDGET DANS L'ESSONNE.

L'Union départementale des associations familiales propose un nouveau service pour informer, prévenir et accompagner les personnes en difficulté budgétaire : le PCB - Point Conseil Budget Essonne.

Le PCB s'adresse à tout public et en particulier :
- aux jeunes qui démarrent leur premier emploi ou s'installent dans leur premier logement ;
- aux salariés qui se sont laissés dépasser par le système des cartes de crédit ou victimes d'un accident de la vie (divorce, maladie, décès) ;
- aux personnes rencontrant des difficultés financières ;
- à ceux qui ont du mal à anticiper le passage à la retraite (un virage financièrement difficile pour beaucoup) ;
- aux familles qui ont un projet de vie coûteux qui nécessite de savoir maîtriser son budget ;
- aux personnes qui ont une méconnaissance de leurs droits.

Vous avez la possibilité de nous contacter :
- par téléphone au 01 60 91 30 30 ;
- par mail : pcb1@udaf91.fr.

Un professionnel vous accueillera sur rendez-vous dans nos locaux à Evry ou lors d'une permanence au plus proche de votre domicile. Nous vous assurerons **un suivi individualisé, gratuit et confidentiel.**

Depuis plus de 50 ans, l'Union départementale des associations familiales de l'Essonne (Udaf 91) accompagne, représente et défend les familles et les personnes vulnérables du département.

Contact presse :
Emmanuelle Perrellon, Directrice des services
Tél. 01 60 91 30 76
eperrellon@udaf91.fr



ORGESSONNE



Créé le 1er janvier 2000 et né de la loi qui a réorganisé en profondeur le système transfusionnel français, l'Etablissement Français du Sang est l'opérateur civil unique de la transfusion sanguine en France. Placé sous la tutelle du ministre en charge de la Santé, l'Etablissement français du sang est un établissement public de l'Etat.

L'Etablissement Français du Sang est le garant de la sécurité de la chaîne transfusionnelle, du donneur au receveur. L'EFS permet chaque année de pourvoir aux besoins d'un million de malades, grâce à la générosité des donneurs, au professionnalisme de son personnel, et à la volonté d'un vaste réseau de bénévoles.

Missions :

- Sa mission première, qui est une mission de service public, consiste à assurer l'autosuffisance de la France en produits sanguins dans des conditions de sécurité et de qualité optimales.
- Son rôle est également d'assurer le lien entre la générosité des donneurs et les besoins des malades.

Qui peut donner ?

- Toute personne en bonne santé, âgée de 18 à 70 ans, ne faisant pas l'objet d'une mesure de protection légale (tutelle...) et reconnue apte à l'issue de l'entretien prédon peut donner son sang.

Moins de 18 ans : Aucun don, sauf en cas d'urgence et avec l'accord du mineur et de ses parents

De 18 à 65 ans : Tout type de don est autorisé*

À partir de 60 ans : Le 1er don est soumis à l'avis du médecin responsable du prélèvement

À partir de 65 ans révolus : Seul le don de sang total est autorisé et suivant l'avis du médecin

À partir de 70 ans révolus : Aucun don n'est autorisé, sauf pour des cas exceptionnels (urgences)

* Les donneurs de groupe O négatif (O-) sont particulièrement recherchés car leurs globules rouges peuvent être transfusés à tous les patients. Mais les donneurs de tout groupe sanguin sont les bienvenus.

Certains délais sont à respecter pour pouvoir donner son sang

- Après la fin d'un traitement antibiotique: 7 jours.
- Après des soins dentaires: 7 jours (sauf caries et détartrages 1 jour)
- Après un épisode infectieux: 14 jours après l'arrêt des symptômes.
- Après in piercing ou un tatouage: 4 mois
- Après une intervention chirurgicale: 4 mois
- Après un voyage où sévit le paludisme (malaria, etc....) : 4 mois

Comment se passe le don de sang ?

- **Principe :** on prélève de 420 à 480 ml de sang, en fonction du poids du donneur.
- **Durée :** l'acte lui-même dure 8 à 10 minutes. Si l'on ajoute le temps de l'entretien prédon, puis le temps de repos et de collation qui suit le prélèvement, le don de sang prend environ 45 minutes.
- **Délai :** il faut respecter un délai d'au moins 8 semaines entre 2 dons de sang total.
- **Fréquence** : une femme peut donner son sang maximum 4 fois par an, un homme 6 fois par an.

Etat Civil

Naissances

La municipalité présente
ses félicitations aux heureux parents.

Laure BERNARD VALETTE
07 février 2016 à Evry

Emma DELBARY
15 février 2016 à Evry

Evan CHICOINE
27 avril 2016 à Corbeil-Essonnes

Azely MENGEL
21 mai 2016 à Evry

Lohan LE BIHAN
27 mai 2016 à Corbeil-Essonnes

Louaï DRIDI
27 juin 2016 à Corbeil-Essonnes

Gabin SEUX LAURIER
14 juillet 2016 à Evry

Pénélope FERREIRA MONTAGNE
13 août 2016 à Corbeil-Essonnes

Rayan NAZZAL
13 septembre 2016 à Evry

Helena RZEMPOLUCH
10 octobre 2016 à Evry

Liam SAÏDOUN
19 octobre 2016 à Corbeil-Essonnes

Juwan GENOT
28 octobre 2016 à Corbeil-Essonnes

Maxence LEMOINE
03 novembre 2016 à Corbeil-Essonnes

Louna GONÇALVES
14 novembre 2016 à Corbeil-Essonnes

Cassandre VAN HOUTTE GASCON
22 novembre 2016 à Evry

D'autres enfants de parents résidant sur la Commune, sont nés, mais ces derniers ne souhaitent pas que ce soit publié dans le journal.

Mariages

La municipalité présente ses vœux
de bonheur aux heureux mariés.

Béatrice JOSEPH-JULIEN et David GENOT
mariés le 16 avril 2016

Ophélie GUERIN et Sébastien WEGIEL
mariés le 14 mai 2016

Sophie LAGOGUÉ et Wilfried NICOLAS
mariés le 02 juillet 2016

Olivier GOHIER et Vanessa MALFROOT
mariés le 09 juillet 2016

Cristèle GAILLARD et Benoît CHEVILLARD
mariés le 08 octobre 2016

Nathalie GALLET et Loïc GASTÉ
mariés le 08 octobre 2016

Michèle VIDELO et Sylvain GENTIL
mariés le 05 novembre 2016

Nadia RACHIDY BAZRI et Youssef MAQDISSI
mariés le 16 décembre 2016

Décès

La municipalité présente toutes ses
condoléances aux familles éprouvées.

Didier GARIOD
décédé le 27 janvier 2016

Jean AUGUSTIN DIT RICHARD
décédé le 22 mars 2016

Eliane VERBEKE épouse BECK
décédée le 04 avril 2016

Jacques FUZELLIER
décédé le 04 juin 2016

Bozidar PARUSIC
décédé le 13 juin 2016

Claude PEURAUD
décédé le 03 juillet 2016

Pierre LAUSSEL
décédé le 13 juillet 2016

Paul BUCHHEIT
décédé le 23 juillet 2016

Josette HOSSARD
épouse HAUSSAIRE
décédée le 13 septembre 2016

Notre édition se termine, nous espèrons qu'elle vous a plu et que vous en savez plus sur votre commune.

Le Conseil Municipal,
L'équipe de la rédaction de votre journal,
Le personnel de la Mairie,

vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2017 et vous donnent rendez-vous au prochain numéro...
À bientôt.












Ormoy